



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.: Générale
19 janvier 2006

Original: Anglais



Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement

Première réunion

Nairobi

15-17 janvier 2006

Rapport de l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement sur les travaux de sa première réunion

Introduction

La première réunion de l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi, du 15 au 17 janvier 2006.

Cette réunion a été organisée par le PNUE en coopération avec la Fondation internationale du travail pour le développement durable (Sustainlabour), le Groupe Varda, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et avec le concours du Pacte mondial des Nations Unies pour donner suite à l'engagement pris initialement par le PNUE, l'OIT, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), lors d'une réunion de haut niveau qui a eu lieu en 2002 pendant le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, en vue d'identifier les liens existant entre les pratiques d'emploi durables et la gestion de l'environnement. Elle représente par ailleurs une tentative de réalisation des objectifs du chapitre 29 du Programme Action 21, adopté par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

I. Ouverture de la réunion

M. Eric Falt, Directeur de la Division de la Communication et de l'information du PNUE, a ouvert la réunion le dimanche 15 janvier 2006, à 10h05.

M Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, M. Jim Baker, Directeur du Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (BIT/ACTRAV), Mme Maria Neira, Directrice du Département de la protection de l'environnement humain de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Willy Thys, Secrétaire général de la Confédération mondiale du travail (CMT), M. Andrew Kailembo, Secrétaire général de l'Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (ORAF-CISL) et M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la République du Kenya ont prononcé des déclarations liminaires.

Dans son discours d'ouverture, M. Töpfer a souhaité la bienvenue à l'Assemblée au siège du PNUE, en se félicitant que les représentants de plus de 150 pays se soient réunis pour promouvoir la coopération internationale et susciter de nouvelles idées au sujet du travail et de l'environnement. Relevant le rôle important des syndicats pour créer un lien entre ces deux piliers que sont l'environnement et le développement économique, il a déclaré que l'Assemblée avait pour objectif d'aborder les problèmes environnementaux tout en explorant les possibilités de stimuler le développement économique. A ce propos, il a instamment invité les participants à prendre en compte la dimension sociale dans leurs discussions. Rappelant que le Secrétaire général avait souligné, lors de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en 2005, que le

fait d'être à l'abri du besoin était l'une des conditions préalables à la paix et à la stabilité, il a déclaré que l'Assemblée faisait partie du processus de coopération indispensable à la création d'emplois durables et à l'instauration d'un avenir pacifique.

Au nom de l'OIT, M. Baker s'est déclaré satisfait que le PNUE reconnaisse l'importance de la participation des syndicats à l'étude des problèmes environnementaux. Notant que l'Assemblée représentait des millions de travailleurs, il a rappelé que l'OIT et le PNUE avaient signé, en 1997, un protocole d'accord qui constituait la base initiale de coopération. Cette interaction doit s'intensifier pour montrer que l'on comprend dorénavant mieux les liens entre travail et environnement. L'OIT a axé le débat sur deux questions particulières : d'abord, elle a mis l'accent sur les discussions tripartites entre travailleurs, employeurs et gouvernements et, ensuite, elle s'est concentrée sur les normes. Ces normes ont dépassé les critères de sécurité et de santé sur le lieu de travail ainsi que d'emploi pour englober la liberté d'association et la négociation collective, permettant ainsi aux travailleurs de jouer un rôle actif pour résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'oppression et de ne plus en être simplement les victimes. Les syndicats constituent une force pour la démocratie et ils pourraient être le fer de lance du changement de la société. La présente réunion offre donc une excellente occasion de mobiliser les travailleurs en faveur de l'environnement.

Mme Neira s'est félicitée de la participation de l'OMS à la première réunion de l'Assemblée, fort utile dans le cadre des débats sur le travail, l'environnement et le développement durable, indissociables des questions de santé et les 192 Etats membres de l'Organisation pourraient représenter une force de changement dans ces domaines. Selon les conclusions d'un rapport que l'OMS s'apprête à publier, 25 % des maladies dans le monde sont d'origine environnementale, représentant 13 millions de décès par an. Le rôle de l'OMS ne consiste pas uniquement à faire baisser les taux de mortalité sur les lieux de travail mais aussi à s'efforcer de promouvoir un environnement sain. Ainsi, la pandémie potentielle de grippe aviaire et la multiplication récente des cas de syndromes respiratoires aigus sévères (SRAS) sont imputables à des méthodes dangereuses peu sûres et non viables. En conclusion, Mme Neira a déclaré que l'Assemblée représentait une force considérable pour promouvoir la santé et trouver une solution favorable pour tous au niveau du travail et de l'environnement.

M. Thys a souligné l'importance de cette Assemblée qui, pour la première fois, établit une relation structurée entre le mouvement syndical et le PNUE et il a attiré l'attention sur trois thèmes essentiels. Premièrement, la mondialisation et la compétitivité actuelle entraînent souvent une réduction des coûts, de main d'œuvre en particulier, en transférant des activités du Nord vers le Sud, ce qui a des conséquences négatives pour la santé et le bien-être des travailleurs. Deuxièmement, la protection de l'environnement, perçue auparavant comme une menace pour l'industrie et les emplois, l'est de plus en plus comme un outil à long terme pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois. Troisièmement, la liberté des syndicats, en tant que membres de la société civile, est essentielle pour qu'ils puissent jouer un rôle capital dans ces processus mondiaux. En conclusion, M. Thys a relevé l'importance des initiatives antérieures, notamment la Déclaration du Millénaire en 2000, pour établir un lien très net entre la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et le développement durable, jetant ainsi les bases sur lesquelles pourrait s'appuyer la présente Assemblée.

Selon M. Kailembo, les travailleurs sont de toute évidence concernés par les questions de développement durable parce que les forces environnementales, sociales et économiques ont toutes une influence sur leur emploi, leur bien-être et leur santé. En Afrique, comme dans bien d'autres parties du monde, l'exploitation non viable des ressources est à l'origine d'un certain nombre de problèmes qui se répercutent négativement sur les moyens de subsistance et le bien-être social, notamment la pollution de l'air, les changements climatiques et la gestion inappropriée des déchets solides. Les conditions de travail, dans les zones de transformation de produits d'exportation par exemple, sont bien souvent dangereuses pour la santé et mal réglementées. Il est donc vital que les travailleurs et les employeurs coopèrent dans le cadre de négociations collectives pour montrer que le développement durable à long terme sert les intérêts des deux parties.

M. Kibwana a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement du Kenya et déclaré que, pour lui, le lien entre le travail et l'environnement est un moyen de combattre la pauvreté et d'améliorer les niveaux de vie. Le fait que les milieux d'affaires ne fassent pas des problèmes environnementaux pourrait à court terme diminuer les coûts mais, à moyen et long terme, il aurait des effets dommageables et souvent préjudiciables pour les travailleurs. Dans beaucoup de pays en développement, il faut un certain temps avant que les effets préjudiciables des activités qui mettent en danger les ressources environnementales ne deviennent apparents. Il appartient à tous, y compris aux syndicats, d'œuvrer en faveur de méthodes plus raisonnables d'utilisation du capital Nature. M. Kibwana a souligné que, pour assurer à long terme la protection de l'environnement, il

est indispensable de protéger les emplois et que la remise en état de l'environnement proprement dite offre d'immenses possibilités pour en créer.

II. Organisation de la réunion

A. Participation

Les représentants des Etats membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la réunion : Angola, Arabie saoudite, Argentine, Espagne, Kenya, République bolivienne du Venezuela, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Monténégro et Ukraine.

Les représentants des organisations internationales ci-après ont participé à la réunion : Organisation internationale du travail (OIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Les représentants des syndicats, organisations syndicales, organisations non gouvernementales et autres institutions de la société civile ci-après ont participé à la réunion :

Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs (ACILS)
 Apollo Alliance, Etats-Unis d'Amérique
 Bangladesh Mukta Shamik Union (BMSF)
 Travailleurs canadiens de l'automobile (CAW)
 Central de Trabajadores Rerum Novarum, Costa Rica (CTRM)
 Central Organization of Trade Unions, Kenya (COTU)
 Central Única dos Trabalhadores, Brésil (CUT)
 Central Unitaria de Trabajadores, Chili (CUT)
 Comisiones Obreras, Espagne (CCOO)
 Community, Training Research and Development, Kenya (COTRAD)
 Confederación General del Trabajo, République Argentine (CGTRA)
 Confederación Unitaria de Trabajadores, Honduras (CUTH)
 Confédération Européenne des Syndicats, Belgique (CES)
 Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
 Confédération Générale des Travailleurs, France (CGT)
 Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
 Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie (KNSB/CITUB)
 Confédération des syndicats de Mongolie (CMTU)
 Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC)
 Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM)
 Confédération Syndicale du Congo
 Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL)
 Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL)
 Congress of South African trade unions (COSATU)
 Cornell University, Global Labour Institute, Etats-Unis d'Amérique
 Democratic Organization of african Workers Trade Unions (DOAWTU)
 Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB)
 Environment Liaison Centre International, Kenya (ELCI)
 Confédération européenne des syndicats (CES)
 Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB)
 Fédération des syndicats, de Corée (FKTU)
 Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU)
 Fonds de Solidarité FTQ, Canada
 Fonds d'investissement en développement durable (FIDD), Canada
 Força Sindical, Brésil (FS)
 Ghana Trade union Congress (GTUC)
 Green Belt Movement, Kenya
 Indian national Trade Union Congress (INTUC)
 Industrial Promotion Services East Africa, Kenya
 Industriegewerkschaft Bauen-Agrar-Umwelt, Allemagne (IGBAU)
 Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
 Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (ORAf-CISL)

Confédération internationale des syndicats libres – Organisation régionale Asie et Pacifique (CISL-APRO)
 International Labour Foundation for Sustainable Development (Sustainlabour)
 Organisation internationale des employeurs (OIE)
 Commission internationale pour la paix, Pakistan
 Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, Etats-Unis d'Amérique (ITGLWF)
 Fédération internationale des travailleurs du transport, Kenya (ITWF)
 Jamii Ya Kupatanisha, Ouganda (JYAK)
 Confédération des syndicats japonais (JTUC-RENGO)
 Landsorganisasjonen i Norge (LO-Norvège)
 Madaraka Party du Kenya
 Malaysian Trade Union Congress (MTUC)
 Maoni Network, Kenya
 Mauritius Trade union Congress (MTUC)
 Mazingira Institute, Kenya
 Mount Kenya Youth Initiative for Ecosystem Restoration
 New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU)
 Nigerian Labour Congress: National Union of Petroleum and Natural Gas Workers (NLC)
 Occupational Health, Safety and Environment Institute, Thaïlande (OHSEI)
 Organisation inter-américaine des travailleurs (ORIT)
 Pakistan Workers Federation
 Plenario Intersindical de Trabajadores – Convención Nacional de Trabajadores, Uruguay (PITCNT)
 Pomona College, Etats-Unis d'Amérique
 Internationale des services publics, Canada (PSI)
 Soroptimist International, Kenya
 Stiftung Soziale Gesellschaft-Nachhaltige Entwicklung, Allemagne (SSGNE)
 Confédération suédoise des travailleurs professionnels (TCO)
 Confédération des syndicats suédois (LO-Suède)
 Syndex, France
 Syndicat Autonome des Travailleurs de la SDE, Sénégal (SAT-SDE)
 Tanzania Plantations and Agricultural Workers Union
 Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, France (TUAC)
 Trade Union Congress of Tanzania (TUCTA)
 Trade Union Congress of the Philippines (TUPC)
 União Nacional Dos Trabalhadores Angolanos – Confederaçao Sindical, Angola (UNTA)
 Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB)
 Union Network International (UNI)
 Unione Italiana del Lavoratori (UIL)
 United Steelworkers of America (USW)
 Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle Calédonie (USOENC)
 Groupe Varda, Espagne
 Confédération mondiale du travail (CMT)
 Fédération mondiale des associations de la santé publique
 Fonds mondial pour la nature (WWF)
 Zambia Congress of Trade Unions (ZCTU)
 Zimbabwe Congress of Trade Unions (ZCTU)

La liste complète des participants a été affichée sur le site Web de l'Assemblée www.will2006.org et distribuée comme document d'information..

B. Responsables de la réunion

Les travaux de l'Assemblée ont été coordonnés par un Comité directeur et un Comité organisateur, créés pour en assurer les préparatifs.

Le Comité directeur était composé des membres suivants : M. Victor Baez, Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT), représenté par M. Iván Gonzalez, M. Joël Decaillon, Confédération européenne des syndicats (CES), M. John Evans, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), M. Andrew Kailembo, Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (ORAF-CISL), M. Temistocles Marcelos, Central

Unica dos Trabalhadores (CUT, Brésil), M. Joaquín Nieto, Sustainlabour, M. Bheki Ntshalintshali, Congress of South African Trade Unions, Afrique du Sud (COSATU), M. Govindasamy Rajasekaran, Confédération internationale des syndicats libres – Organisation régionale Asie et Pacifique (CISL-APRO), M Guy Ryder, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), M. Willy Thys, Confédération mondiale du travail (CMT), M. James Ross Wilson, New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU).

Le Comité organisateur était composé de : Mme Judith Carreras, Sustainlabour, M. Winston Gereluk, Internationale des services publics, Mme Laura Martin, Sustainlabour, M. Remi Parmentier, Groupe Varda, Mme Annabella Rosenberg, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, M. Lucien Royer, CISL et M. Alex Garcia Wylie, GroupeVarda.

Les séances plénières ont été présidées, comme indiqué dans les sections pertinentes ci-après, par Mme Cristina Boelcke, Division de l'élaboration des politiques et du droit du PNUE, M. Arab Hoballah, Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE, M. George Muchai, Organisation centrale des syndicats, COTU, Mme Lene Olsen, Bureau des activités pour les travailleurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT/ACTRAV), M. Kilaparti Ramakrishna, Division de l'élaboration des politiques et du droit du PNUE, M. Lucien Royer, TUAC, M. Willy Thys, CMT.

C. Adoption du programme de travail de l'Assemblée

A la séance d'ouverture, l'Assemblée a adopté le programme de travail de la réunion, tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

D. Organisation des travaux

M. Nieto a expliqué comment allait procéder l'Assemblée pour élaborer et adopter ses conclusions finales. Elle le fera sous la forme d'une résolution comprenant une série de recommandations qu'elle devra examiner et qui seront formulées sur la base d'un document de travail établi par le Comité organisateur et examiné et approuvé par le Comité directeur qui l'a approuvé. M. John Evans (TUAC) a été chargé de rédiger la version à soumettre à l'Assemblée et les propositions faites par les groupes de travail au cours de la réunion seront intégrées ultérieurement. Le projet de résolution, tel qu'amendé, sera examiné à la dernière séance plénière de l'Assemblée et tiendra compte des recommandations qu'elle aura approuvées.

Il a été convenu que l'Assemblée se réunirait en plénière et en groupes thématiques. Cinq groupes de travail ont été constitués pour étudier les questions spécifiques ci-après sur lesquelles porteront les conclusions de la réunion :

Changements climatiques et politiques énergétiques;

Risques chimiques: substances dangereuses sur les lieux de travail;

Actions syndicales pour obtenir un accès équitable et durable aux ressources et aux services, par exemple accès à l'eau;

Responsabilité sociale des entreprises et obligation de rendre des comptes; et

Hygiène, environnement et santé publique : campagnes de lutte contre l'utilisation de l'amiante et contre le VIH/Sida.

Les débats au sein des groupes de travail devant se dérouler en anglais sans interprétation, deux groupes de travail supplémentaires ont été créés pour qu'ils puissent avoir des échanges en français et en espagnol sur toutes les questions abordées.

III. Travail et environnement pour le développement durable

A sa 1ère séance plénière, le dimanche matin 15 janvier 2006, l'Assemblée a examiné la question du travail et de l'environnement dans le contexte du développement durable. Cette séance a été présidée par M. Hoballah du PNUE.

A. Introduction

M. Hoballah a présenté le sujet en faisant remarquer que la promotion du développement durable constituait un défi pour les gouvernements qui doivent partager les responsabilités entre de multiples parties prenantes. Dans ce contexte, le rôle des syndicats pour faire évoluer les modes de production non durables est capital. L'amélioration de l'information a permis de mettre en lumière

des questions telles que l'environnement, la santé et la sécurité mais les efforts doivent se poursuivre pour une prise en compte du développement durable. L'information et le renforcement des capacités sont essentiels et le PNUE pourrait apporter un appui à cet égard ainsi que par l'élaboration d'instruments et de cadres juridiques. Le PNUE a fait réaliser une étude sur le rôle des syndicats en matière de consommation durable dont des exemplaires ont été mis à la disposition des participants.

B. Exposés

1. Intégration de l'environnement dans l'action syndicale

Selon M. Ryder, Secrétaire général de la CISL, même si les représentants des syndicats sont convaincus que la protection de l'environnement doit occuper une place de plus en plus importante dans l'activité syndicale, il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Compte tenu de l'importance des partenariats entre le mouvement syndical international et des organisations internationales telles que le PNUE, l'OIT et l'OMS, en 2006, la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération mondiale du travail seront remplacées par une nouvelle organisation syndicale internationale; il faut espérer que le changement s'accompagnera d'un plus grand sens de l'internationalisme syndical dans le cadre duquel la dimension environnementale du développement durable jouera un rôle croissant.

Bien que les principes du développement durable énoncés à Rio constituent un cadre utile pour intégrer l'environnement dans les activités syndicales, les politiques de protection de l'environnement pourraient, à court terme, avoir des conséquences néfastes sur l'emploi et faire perdre aux travailleurs le sentiment de sympathie qu'ils éprouvent pour les problèmes écologiques. Le concept d'une transition équitable à des modes de production et de consommation durables doit être au centre de toute tentative d'intégration des questions environnementales dans les préoccupations des syndicats. S'appuyant sur les conclusions d'études de cas récentes sur l'activité syndicale dans le domaine de la protection de l'environnement, M. Ryder estime que les syndicats devraient placer l'environnement au cœur de la négociation collective.

2. Participation des syndicats et des travailleurs sur les lieux de travail

M. Nieto, Président de Sustainlabour, a souligné l'importance de la participation des travailleurs aux efforts de protection de l'environnement et a fait remarquer que la participation sociale est la clé de la démocratie, de la justice et de la durabilité. Attirant plus particulièrement l'attention sur la nécessité de modifier la façon dont les produits chimiques sont traités afin de protéger les travailleurs et l'environnement, il a relevé que les ajustements en matière de production d'énergie et d'agriculture exigeraient des changements au niveau de l'emploi et que des efforts devraient être faits pour en atténuer les effets défavorables. Les syndicats jouent un rôle précieux pour rallier la base sur ces questions et ils s'intéressent de plus en plus aux débats sur l'environnement depuis 1992, malgré l'opposition des entreprises à un élargissement des droits des travailleurs.

Les syndicats doivent intervenir aux niveaux international et national. Pour que leur participation soit vraiment efficace, il est nécessaire de renforcer leurs capacités afin qu'ils approfondissent leurs connaissances techniques des problèmes environnementaux. L'élection de responsables de l'environnement pour aider à garantir le respect des normes environnementales sur le lieu de travail pourrait faciliter leur compréhension de ces questions et leur participation. De façon plus générale, il est nécessaire que les parties concernées, y compris les organismes internationaux, les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales partagent leurs compétences.

3. Travail et environnement

Mme Hilary French, Conseillère spéciale auprès du PNUE, a brièvement présenté le point de vue de la communauté écologiste sur le lien existant entre travail et environnement. Soulignant l'étendue de la menace qui pèse actuellement sur l'environnement mondial et, par voie de conséquence, sur l'économie mondiale et les travailleurs, elle a déclaré que, ces dernières années, le coût de la pollution et des catastrophes naturelles associées aux changements climatiques avait été exorbitant.

A son avis, les incidences négatives des mesures de protection de l'environnement sur l'emploi sont minimales par rapport aux possibilités qu'elles offrent. L'emploi dans des secteurs tels que la fabrication de turbines éoliennes et le recyclage a beaucoup augmenté ces dernières années. Les milieux écologistes et la main-d'œuvre ont des intérêts communs et le mouvement syndical peut être un allié puissant pour les écologistes, tant par sa capacité à exercer une influence sur les

méthodes de travail que par ses connaissances techniques et ses compétences dans le domaine de l'environnement sur le terrain. S'ils collaborent, ces deux groupes d'influence peuvent aider à créer des emplois durables.

C. Discussion

Au cours du débat qui a suivi, un représentant a souligné la nécessité de ne pas perdre de vue l'impact de la mondialisation. Il a fait remarquer en particulier que, même si le mouvement syndical est de plus en plus conscient des problèmes environnementaux, la destruction de l'environnement ne cesse d'empirer. D'autres questions ont été soulevées, notamment : les liens entre travail, environnement et établissements humains, compte tenu en particulier du processus d'urbanisation; les liens de plus en plus étroits entre les environnementalistes et les syndicats et la nécessité d'un dialogue soutenu; la nécessité de renforcer les capacités des syndicats pour leur permettre d'aborder des questions techniques souvent complexes et l'assistance que le PNUE pourrait apporter à cet égard; la difficulté à placer l'accent sur les problèmes environnementaux alors que des êtres humains vivent dans une situation d'extrême pauvreté ou perdent leur emploi; la nécessité de tenir compte de l'incidence de ces problèmes sur les femmes et les enfants; le rôle essentiel de la paix et de la démocratie en tant que conditions préalables au développement durable; et les tensions entre protection de l'emploi et protection de l'environnement.

En réponse à ces observations, M. Ryder a fait observer qu'étant donné que les travailleurs sont préoccupés par la sécurité de l'emploi et les salaires, il faut les amener à comprendre que les problèmes environnementaux les concernent. M. Nieto a souligné l'importance de renforcer la capacité des syndicats à gérer de ces problèmes, et Mme French a relevé que le PNUE participait déjà à des activités de protection des femmes et des enfants, ajoutant que d'autres efforts de renforcement des capacités pourraient être déployés dans le cadre de ses six bureaux régionaux.

En présentant la synthèse des débats, M. Hoballah a fait remarquer que l'accent avait été mis sur le caractère indispensable des partenariats, de l'internationalisme, du consensus, du choix, des cadres nationaux, de la participation et de la négociation collective ainsi que sur la nécessité pour les travailleurs de jouer un rôle au niveau local. Les participants ont également souligné la nécessité de changer les modes de production dans les secteurs de l'agriculture et des produits chimiques et de mettre au point d'autres systèmes pour promouvoir les droits des travailleurs. Les syndicats et les institutions des Nations Unies doivent mutuellement arriver à mieux comprendre leurs priorités et chercher à développer des synergies et des complémentarités plus importantes entre les activités relatives à l'environnement et celles menées par les syndicats. A cet égard, les institutions des Nations Unies devraient prendre des mesures pour que leurs relations soient plus harmonieuses.

IV. Examen préliminaire des questions à aborder au sein des groupes de travail

A sa 2ème séance plénière, le dimanche 15 janvier dans l'après-midi, l'Assemblée a commencé à examiner les questions qui devraient être discutées au sein des groupes de travail thématiques. La séance a été présidée par Mme Lene Olsen, OIT/ACTRAV.

A. Exposés et études de cas

Changements climatiques et politiques énergétiques

Pour M. Marcelos, Central Única dos Trabalhadores (Brésil), les changements climatiques concernent autant les travailleurs que les écologistes. Rappelant que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles et autres d'oxyde de carbone et autres gaz à effet de serre et qu'elle oblige les gouvernements à prendre des mesures pour limiter les émissions des gaz à effet de serre, il décrit l'élaboration du Protocole de Kyoto et souligne la nécessité de cet instrument. Les niveaux actuels des émissions de gaz à effet de serre n'étant pas viables, en particulier pour les pays en développement, des critères doivent être définis pays par pays pour se conformer aux obligations découlant de la Convention.

M. Werner Schneider, Deutscher Gewerkschaftsbund (DBG), a présenté le programme Alliance pour le travail et l'environnement mis en œuvre par son organisation. Il a été mis au point en 1998 pour créer des emplois, réduire les factures de chauffage et diminuer la dépendance de l'Allemagne des importations de pétrole en intégrant des mesures d'économie énergétique dans les bâtiments existants. Grâce à ces mesures, les ménages peuvent réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions d'oxyde de carbone de 80 % et accroître par conséquent leurs économies. Outre la

gamme d'emplois créés directement par le programme, les innovations techniques offrent de nouveaux débouchés et, partant, de nouvelles possibilités d'emplois. Le financement du programme de modernisation des bâtiments par le Gouvernement allemand avait atteint 1,8 milliard de dollars par an et une nouvelle directive de l'Union européenne visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments va encore renforcer cette initiative. Ces efforts sont un élément essentiel de ceux déployés par les pays européens pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tâche à laquelle bien peu se sont attelés pour le moment.

Risques chimiques: substances dangereuses sur le lieu de travail

Dans son exposé, Mme Estefania Blount, Comisiones Obreras (CCOO) (Espagne) a fait remarquer que les substances chimiques sont présentes dans tous les lieux de travail, lesquelles non seulement détruisent l'environnement mais ont aussi des effets nocifs sur la santé humaine : plus de 400 000 travailleurs dans le monde meurent chaque année d'une affection due à une exposition à des substances chimiques. Des règlements rigoureux s'imposent pour freiner l'utilisation de substances dangereuses de même que des instruments permettant d'en assurer le respect et de déterminer la responsabilité globale des entreprises. Les syndicats doivent s'effacer d'identifier les problèmes et participer à leur solution; ils ont aussi la responsabilité d'exposer clairement les droits des travailleurs – celui de savoir et celui de participer. De plus, ils devraient stimuler la recherche et le développement pour une production plus propre. Cependant, pour que les syndicats puissent agir, il leur faut un cadre adéquat. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard, il existe déjà des possibilités, notamment l'approche stratégique de la gestion intégrée des produits chimiques (SAICM).

M. Yahya Msangi, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la restauration et des branches connexes (IUF), a présenté une étude de cas sur le Projet mondial relatif aux pesticides, en faisant observer qu'il s'agit d'une initiative conjointe du Syndicat des travailleurs agricoles suédois, des syndicats des travailleurs agricoles du Ghana, du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe et de l'IUF. Il a principalement pour objectif d'identifier et d'éliminer progressivement les pesticides les plus dangereux, de protéger la santé des travailleurs, en particulier celle des groupes vulnérables tels que femmes enceintes, équipes chargées des pulvérisations et personnes âgées et d'assurer la protection de l'environnement. Ce projet a eu notamment permis de mieux sensibiliser les travailleurs de l'agriculture à l'incidence des pesticides sur la santé et l'environnement en particulier. Les cas d'empoisonnement par des substances chimiques sont maintenant plus systématiquement signalés aux autorités nationales et les travailleurs ont participé à la révision de la législation. Les syndicats et les travailleurs sont également mieux reconnus dans les forums nationaux et internationaux.

Actions syndicales pour assurer un accès équitable et durable aux ressources et aux services

Dans son exposé, M. David Boys, Internationale des services publics (ISP), a déclaré qu'il fallait demander aux gouvernements pourquoi ils laissent les multinationales causer des dommages à l'environnement dans leur précipitation à exploiter les ressources naturelles; la concurrence ne peut plus servir d'excuse. Il appartient aux gouvernements de veiller à ce que chacun, indépendamment de ses moyens financiers, ait toujours la possibilité d'avoir accès aux services de base tels que l'eau, la santé et l'éducation. Les arguments selon lesquels la fourniture de ces services est assurée plus efficacement par le secteur privé ne résistent pas à un examen empirique attentif. Les fonctionnaires qui tentent de s'enrichir personnellement est le problème le plus grave auquel sont confrontés les services publics. Il faut le résoudre mais tous les employés des services publics doivent aussi percevoir une rémunération décente.

M. Boys a relevé que, même si l'accès à l'eau propre est essentiel pour la vie, trop de gouvernements n'investissent pas encore suffisamment dans ce secteur. Il est regrettable que ceux qui font des bénéfices excessifs continuent à utiliser les ressources qui sont à leur disposition pour convaincre les gouvernements de privatiser la distribution de l'eau. En demandant instamment aux syndicats de s'opposer à ces tentatives, il a souligné que l'OIT devait s'intéresser à ce secteur. En conclusion, il a félicité le PNUE de l'initiative qu'il a prise en organisant la présente conférence et a demandé que les principales institutions de financement telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale y participent.

M. Juan Carlos Cordero Reverdito, Plenario Intersindical de Trabajadores – Convención Nacional de Trabajadores (PIT-CNT), a brièvement décrit comment les syndicats se sont opposés à la privatisation des ressources en eau en Uruguay. En dépit d'une forte opposition du public aux tentatives de vente des services publics de distribution de l'eau, le Gouvernement, cédant à la pression des institutions financières internationales et des multinationales actives dans la région, a

procédé à des privatisations partielles en 2000. En conséquence, un grand nombre de personnes ont été privées de tout accès à l'eau du fait de la hausse des prix, de l'irrégularité de l'approvisionnement et de l'utilisation viable des ressources. Sous la pression des syndicats, l'administration a organisé un plébiscite qui a montré qu'il existait toujours une forte opposition à la privatisation des ressources en eau et le Gouvernement a finalement accepté de les renationaliser. L'expérience montre que les syndicats peuvent jouer un rôle important pour obtenir que les services essentiels restent entre les mains des pouvoirs publics.

Responsabilité sociale des entreprises et obligation pour elles de rendre des comptes

Dans son exposé, M. Kenichi Kumagai, Confédération des syndicats japonais (JTUC-RENGO) a déclaré qu'il était de plus en plus important que les compagnies, les multinationales en particulier, contribuent au développement durable des sociétés dans lesquelles elles opèrent.

M. Kumagai a attiré l'attention de l'Assemblée sur une résolution relative aux responsabilités sociales des milieux d'affaires dans une économie mondiale, adoptée par le Congrès mondial de la CISL en décembre 2004, qui souligne que la négociation collective est l'un des moyens les plus importants pour faire de la responsabilité sociale des entreprises une réalité. Cette résolution met aussi en garde contre les tentatives des entreprises de définir unilatéralement leurs responsabilités, celles-ci n'ayant en effet ni la capacité ni le droit de le faire vis-à-vis de la société.

Au Japon, les syndicats et les groupes de soutien se penchent sur la question de la responsabilité sociale des entreprises depuis plus d'un siècle mais, telle qu'elle est définie actuellement, il y a peu de temps qu'elle retient l'attention. Ceci est sans doute dû au fait que, la mondialisation se généralisant, certains de ses effets négatifs ont commencé à se faire sentir et que plusieurs sociétés ont été impliquées dans des scandales. Les syndicats japonais sont prêts à soutenir la responsabilité sociale des entreprises si elles intensifient leurs efforts et s'en tiennent au strict respect des lois. Dans le cas contraire, ils s'y opposeront fermement.

Mme Silvana Cappuccio, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (ITGLWF), a présenté une étude de cas concernant une multinationale qui exploite une usine textile en Namibie et qui illustre bien les problèmes difficiles que peuvent poser des accords de libre échange. En théorie, la Namibie peut dépendre d'accords de libre échange car elle n'a pas de base industrielle, mais cette situation est très défavorable pour les travailleurs et les citoyens qui sont mal payés, ont des conditions de travail, de sécurité et de santé professionnelles médiocres et subissent les conséquences négatives de leur environnement. Dans le cas particulier, les propriétaires étrangers de l'usine n'avaient pas installé les systèmes d'évacuation des eaux usées prévus ce qui avait eu pour résultat de contaminer l'eau fournie à la capitale. Ce cas a soulevé la question de la nécessité de normes professionnelles et environnementales claires afin de protéger les droits des travailleurs et celle de la transparence des règles et des entreprises. Mme Cappuccio a conclu en disant que la primauté accordée aux accords de libre échange dans les discussions commerciales internationales par rapport aux considérations environnementales et sociales, est préjudiciable au développement de l'Afrique.

Hygiène du travail, environnement et santé publique

Mme Angela Lomosi, ORAf-CISL, a insisté sur les liens existant entre développement durable et santé et elle a fait remarquer qu'un environnement propre protège la santé des travailleurs. A son avis, les syndicats et autres organisations pourraient se prévaloir de plusieurs conventions de l'OIT portant sur la sécurité et la santé au travail pour interdire l'utilisation de l'amiante et les a invités à tirer parti de la campagne menée par la CISL pour interdire l'utilisation et la commercialisation de ce produit. A cet effet, Mme Lomosi a demandé à l'Assemblée d'adopter une résolution visant à interdire complètement l'utilisation et la commercialisation de l'amiante en Afrique et partout dans le monde.

A propos du VIH/Sida, elle a fait remarquer que de mauvaises conditions environnementales avaient des effets incommensurables sur les personnes séropositives car elles sont plus vulnérables aux infections opportunistes telles que la tuberculose. L'absence d'hygiène au travail augmente aussi le risque de nouvelles infections par le VIH, par exemple parmi les sages-femmes n'ayant pas la possibilité d'utiliser des gants en latex ou parmi les travailleurs ne sachant pas comment éliminer les objets tranchants. Elle a fait remarquer que le succès de la campagne menée par la CISL contre le VIH/Sida dépendait des efforts collectifs des personnes séropositives, des pouvoirs publics, des employeurs et autres parties prenantes de la société civile, y compris l'OIT et les autres organisations internationales. En conclusion, elle a instamment prié les gouvernements de ratifier les conventions

de l'OIT sur la sécurité des travailleurs, d'accorder des compensations aux travailleurs handicapés, d'adopter des lois pour protéger les travailleurs contre le VIH/Sida et d'interdire l'utilisation et la commercialisation de l'amiante.

M. Ng Wei Khiang, Directeur de l'OSHEI (Occupational Health, Safety and Environment Institute), à Bangkok (Thaïlande), a présenté une étude de cas sur la participation des syndicats à des activités de sensibilisation au niveau local, compte tenu de celles de l'Institut. D'après lui, la situation en Asie est caractérisée par des taux élevés d'accidents du travail et de décès, des lois obsolètes, une mauvaise application des règlements et un secteur économique informel important. Les objectifs de l'Institut sont d'abord de renforcer les capacités locales dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement professionnels et de la responsabilité sociale des entreprises, puis d'engager le dialogue avec les syndicats. Dans un programme en deux étapes, l'Institut a déjà constitué un dossier sur l'intervention et a formé des groupes aux problèmes de la santé, de la sécurité et de l'environnement professionnels; il est maintenant passé à la deuxième étape qui consiste à utiliser ce dossier dans des cercles d'études qui forment un plus grand nombre de travailleurs. Le modèle de partenariat social de l'Institut repose sur quatre acteurs : Les autorités publiques ayant les pouvoirs réglementaires, les organisations non gouvernementales qui surveillent les conditions sociales, les travailleurs responsables de la production et les employeurs qui fournissent les ressources. Les enseignements tirés de ce processus devraient être disponibles vers le milieu de 2006.

B. Discussion

Au cours de débat qui a suivi, plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité d'une plus large participation des parties prenantes pour veiller à ce que les nouvelles installations industrielles ou autres tiennent compte tant des priorités sociales et environnementales qu'économiques. Une évaluation de l'impact environnemental, bien réalisée et suivie d'effet, est un point de départ essentiel, avec la participation des syndicats et des autres organisations de la société civile dès le début. Cependant, les syndicats ont bien souvent des priorités qui sont en contradiction avec celles des gouvernements et du secteur privé et il leur est difficile de se faire entendre lors des processus décisionnels au niveau local.

La discussion a également porté sur les mesures éventuelles que pourraient prendre des organisations telles que l'OIT et le PNUE lorsque des entreprises se livrent à des activités dommageables du point de vue social et environnemental et contreviennent nettement aux lois; les délégués ont appuyé la proposition tendant à ce que l'Assemblée adopte une position ferme à cet égard. Un représentant de l'OIT a déclaré qu'il était difficile pour son organisation d'intervenir s'il n'y avait pas violation flagrante des règlements nationaux et si elle n'était pas saisie directement, bien que sa politique sur les multinationales donne des orientations en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'impact négatif que pourrait éventuellement avoir la privatisation forcée par exemple, pour la distribution d'eau potable, des considérations de profit économique risquant de faire oublier les responsabilités sociales. Dans de tels cas, il est essentiel que les syndicats soient suffisamment informés pour pouvoir adopter une position forte. Ils devraient également être encouragés à constituer des alliances stratégiques avec d'autres organisations et à s'impliquer davantage dans un programme social et environnemental.

Dans le cadre de la discussion sur l'incidence de l'économie mondiale sur les travailleurs et l'environnement, certains ont relevé que les avantages du libre échange étaient souvent inégalement répartis et qu'un cadre réglementaire plus strict était nécessaire pour limiter ses effets négatifs sur les droits humains, l'emploi et l'environnement, en particulier dans les pays en développement.

A propos des changements climatiques, des inquiétudes ont été exprimées quant au retard que pourrait subir l'introduction de mesures d'atténuation du fait que, dans un marché compétitif, certaines entreprises pourraient décider de ne pas les appliquer tout en tirant parti de celles prises par d'autres entreprises.

L'éducation continue a été considérée comme un élément essentiel du développement durable. Les syndicats ont un rôle capital à jouer à cet égard car ils sont représentés à la fois sur le lieu de travail et dans la collectivité et ils ont de vastes connaissances acquises au cours d'années de recherche et tirées de leur expérience dont d'autres pourraient profiter. Quelques représentants ont déclaré qu'il faut des fonds pour soutenir le processus d'éducation, en particulier dans les pays en développement.

La santé des travailleurs a également été abordée, en particulier par rapport au VIH/Sida et à l'amiante. Bien que les syndicats aient parfois des programmes et des politiques bien conçus, ils n'ont pas toujours les moyens de les mettre en œuvre ni de lutter pour obtenir des indemnités ou avoir gain de cause dans des cas où les activités industrielles ont gravement porté atteinte à la santé des travailleurs. Il a été souligné que le VIH/Sida représente un risque sérieux pour la sécurité de l'activité professionnelle et que les syndicats devraient intervenir plus activement. La question de l'application des principes de prévention et de précaution, en particulier par rapport à l'utilisation de substances dangereuses sur les lieux de travail, a également été abordée.

En résumant les débats, Mme Olsen a souligné que les questions soulevées ne devraient pas être considérées isolément mais dans le cadre d'un programme intégré reliant les problèmes sociaux, économiques et environnementaux au développement durable. Il est important de se souvenir que les mesures adoptées dans un domaine peuvent avoir des répercussions – positives ou négatives – sur un autre. Les syndicats doivent former des alliances afin d'exercer une influence, en particulier au niveau national, et entreprendre des activités de renforcement des capacités et d'éducation. A ce propos, Mme Olsen a souligné l'importance de la recherche et de la collecte de données. La nécessité de respecter les principes et les droits fondamentaux des travailleurs en tenant dûment compte des conventions de l'OIT, du PNUE et d'autres organisations ainsi que de la législation nationale et internationale a été un thème important des exposés et des débats qui ont suivi.

V. Examen d'autres questions

A la 3ème séance plénière, lundi 16 janvier après-midi, plusieurs études de cas sur la promotion de la participation des syndicats au programme environnemental et à la protection de la santé et de l'environnement des travailleurs ont été présentées à l'Assemblée. La séance a été présidée conjointement par M. Kilaparti Ramakrishna, PNUE, et M. George Muchai, COTU.

A. Encourager la participation des syndicats au programme d'action en faveur de l'environnement

En présentant la première partie de la séance, M. Ramakrishna a expliqué que les études de cas constituaient des exemples instructifs de ce qu'il serait possible d'obtenir en favorisant la participation des syndicats au programme environnemental.

Exposés

a) La campagne REACH de la Confédération européenne des syndicats

M. Tony Musu, Confédération européenne des syndicats (CES), a présenté la campagne lancée par la CES pour promouvoir le projet de règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), visant à remplacer la législation européenne actuelle par un système unique de réglementation des substances chimiques. Ce règlement s'appuie sur le principe selon lequel la charge de la preuve incombe à l'industrie qui devra démontrer que les substances chimiques enregistrées peuvent être utilisées en toute sécurité. La CES a pris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir le nouveau système de gestion des substances chimiques, notamment en créant un groupe de travail chargé de définir la position des syndicats par rapport à la nouvelle législation en préparant un fascicule explicatif à l'intention des travailleurs et en réalisant sa propre étude d'impact. De plus, elle a organisé, en mars 2005, une conférence réunissant un large éventail de parties prenantes au niveau politique, d'organisations de la société civile et autres en vue de présenter les propositions des syndicats pour améliorer le système REACH. Suite à la campagne REACH de la CES, les travailleurs ont largement participé au débat et le texte approuvé par le Parlement européen tient compte d'un certain nombre de ses recommandations essentielles. La CES continuera à suivre le système REACH pour veiller à ce qu'il contribue à la santé des travailleurs et à la gestion rationnelle des substances chimiques.

b) Apollo Alliance

M. Jerome Ringo, Président d'Apollo Alliance dont le siège est aux Etats-Unis et qui regroupe des syndicats, des environnementalistes, des défenseurs des collectivités et autres déterminés à améliorer l'accès à des emplois valables et à une énergie propre, a présenté les activités de son organisation. Apollo Alliance comprend un large éventail de partenaires ayant tous le même objectif, à savoir réduire la dépendance des Etats-Unis des importations d'énergie, de pétrole en particulier, en favorisant un environnement plus propre et en encourageant la création d'emplois. Apollo Alliance a établi un plan en 10 points pour assurer l'indépendance énergétique des Etats-Unis qui a suscité un vif intérêt dans le pays, y compris aux niveaux politiques les plus élevés. L'Alliance

prend également différentes initiatives au niveau local et des Etats qu'elle encourage à produire un certain pourcentage d'énergie renouvelable. L'un des objectifs importants d'Apollo Alliance est d'intégrer les questions relatives au travail et à l'environnement.

c) Faire en sorte que les travailleurs se sentent concernés par l'environnement

M. Nick De Carlo, représentant le Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (CAW), a mentionné l'utilisation de la négociation collective comme moyen permettant aux travailleurs de se faire entendre sur les problèmes environnementaux, tant sur le lieu de travail qu'en dehors. Soulignant la nécessité d'établir et de renforcer le droit des travailleurs à négocier avec les employeurs sur les problèmes environnementaux, il a déclaré qu'il fallait s'élever contre le contrôle exercé par la direction sur la prise de décision en matière d'environnement et de mobiliser l'opinion publique par des campagnes visant à sensibiliser les communautés à ces problèmes. Il a également évoqué le concept de la responsabilité étendue des producteurs, en vertu duquel les véhicules à la fin de leur cycle de vie seraient renvoyés au fabricant pour être éliminés dans des conditions écologiquement sûres ou en vue de la récupération des pièces utilisables, ce qui représenterait une source d'emploi respectueuse de l'environnement. Bien que cette pratique existe déjà en Europe, les fabricants de voitures d'Amérique du Nord refusent toujours de l'adopter. Le Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile a essayé de faire évoluer les mentalités par des campagnes publiques, des pressions politiques et la négociation directe. M. De Carlo a conclu que, dans le secteur automobile, les travailleurs et la direction devraient participer à la prise de décision concernant les produits à fabriquer et le choix de méthodes de production écologiquement rationnelles.

d) Accord-cadre sur l'environnement entre la Confederación General de Trabajo et le Gouvernement argentin

M. Abel Frutos, Confederación General de Trabajo (CGT), Argentine, a présenté une étude de cas relative à l'accord-cadre sur l'environnement conclu entre la Confédération et le Gouvernement argentin. Son organisation est convaincue que l'incorporation de dispositions sur l'environnement dans les conventions collectives et la participation des travailleurs au processus politique sont indispensables au développement durable qu'il a défini comme englobant des conditions de travail plus satisfaisantes, des débouchés accrus et le respect rigoureux des conventions de l'OIT. A cette fin, la CGT a élaboré un programme national pour l'environnement, signé un accord portant création d'un comité de coordination avec les ministères de la santé, du travail et de l'environnement, participé aux activités d'autres organisations internationales de travailleurs et diffusé des informations par du matériel didactique et des ateliers de formation. Il a conclu en soulignant que les travailleurs devaient être informés des politiques internationales en matière de travail et d'environnement et s'engager à les respecter.

e) Nickel 2010 en Nouvelle-Calédonie : promotion du dialogue social comme moteur du développement durable

Mme Hélène Robert, intervenant au nom du cabinet français de consultants Syndex et de l'Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC), a fait un exposé sur la coopération entre l'USOENC et trois sociétés internationales d'extraction minière en Nouvelle-Calédonie pour évaluer l'incidence future de la production de nickel sur l'emploi et l'environnement. Les parties avaient profité des fonds excédentaires accumulés pendant un boom cyclique du secteur du nickel pour évaluer les risques et les possibilités sur une prévisionnelle des tendances économiques et des technologies dans l'industrie minière jusqu'en 2010. L'étude a été axée sur l'évolution de l'emploi, de sa qualité, les besoins de formation des travailleurs et les répercussions sur l'atmosphère, l'océan et la biodiversité. Le syndicat s'est basé sur les conclusions de l'étude pour définir sa propre position et formuler des propositions politiques spécifiques dont plusieurs ont été acceptées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et a ainsi prouvé qu'il était capable de prendre en compte les problèmes sociaux et environnementaux et d'établir des relations avec des organisations non gouvernementales. Il a également montré qu'une formation professionnelle était indispensable pour assurer la croissance espérée de l'emploi de 20 %, plaidé en faveur d'une répartition géographique plus équitable des emplois et identifié les lacunes au niveau de la protection et de la remise en état de l'environnement. L'étude mettait aussi en lumière la nécessité d'appliquer le principe de précaution pour protéger la biodiversité de la Nouvelle-Calédonie et réduire les risques industriels futurs pour l'environnement de l'île tout en gérant l'exploitation de ses riches ressources en nickel.

f) Elaboration de critères syndicaux pour la mise au point d'un mécanisme de développement propre et de projets conjoints de mise en œuvre

Au cours de son exposé, M. Fre Maes, Fédération Générale des travailleurs de Belgique (FGTB), a déclaré que le Gouvernement belge, qui s'est engagé en faveur d'un environnement plus propre, utilisait le mécanisme de développement propre et la mise en œuvre conjointe de projets au titre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour fixer ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La souplesse de ces mécanismes permet à la Belgique d'acheter à des pays en développement des réductions virtuelles de gaz à effet de serre et des contingents essentiellement inutilisés pour remplir ses propres obligations. Pour mettre au point un système d'appel d'offres pour l'achat de ces réductions virtuelles, le Gouvernement a demandé l'avis des syndicats, des associations d'employeurs et des organisations non gouvernementales. Après avoir décrit le système d'appel d'offres, M. Maes a expliqué que des mesures avaient été prises pour surveiller les incidences environnementales, sociales et économiques des projets et il a fait remarquer qu'il y avait déjà des possibilités d'amélioration dans le cadre de l'application des politiques existantes. Le syndicat belge participe à la planification du système d'appel d'offres et au suivi des projets; la même méthode pourrait être utilisée pour renforcer la position des syndicats locaux dans les pays en développement.

g) Fonds d'investissement en développement durable

Mme Andrée-Lise Méthot, Fonds d'investissement en développement durable (FIDD) du Canada, a expliqué que le Fonds investit dans de petites et moyennes entreprises actives et responsables du point de vue social et environnemental. Il a pour objectif de créer des emplois et d'améliorer les conditions de travail en adoptant une approche du développement durable fondée sur le cycle de vie approuvée par l'Organisation des Nations Unies pour encourager l'esprit d'entreprise. Les projets réussis sont ceux qui créent des emplois avec des conditions de travail progressistes et qui satisfont aux critères du développement durable, notamment ceux concernant la santé, la sécurité, les droits de l'enfant, le droit d'association et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Bien que le Fonds attende un retour sur investissements, il ne soutient que des projets ayant une valeur ajoutée certaine aux niveaux social, environnemental et économique. Les vérificateurs extérieurs et le suivi des initiatives financées contribuent à assurer le respect constant de ces critères après la mise à disposition du financement initial. L'expérience montre que les capitaux propres contribuent au développement durable par leur rendement et à la réduction des effets des changements climatiques et des conséquences néfastes de la mondialisation. En conclusion, Mme Méthot a invité les syndicats à tirer parti de leur poids économique et à se lancer dans le domaine de la finance pour parvenir à un développement véritablement durable.

Discussion

Pendant le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont demandé comment ils pourraient appliquer les leçons tirées de l'expérience de leurs propres localités, la collaboration avec des organisations telles que celles mentionnées dans les études de cas. Mme Méthot a répondu qu'un groupe spécial des Nations Unies sur les aspects sociaux de l'analyse du cycle de vie était en train de préparer un guide pratique avec des exemples que les personnes intéressées pourraient adapter à leur réalité régionale. Toutefois, certains des travaux décrits dans ces études de cas sont très techniques et nécessitent des compétences, des connaissances et des moyens financiers tels que les syndicats des pays en développement auront peut-être des difficultés à les reproduire sans soutien en matière de renforcement des capacités et de financement.

En réponse, M. De Carlo a indiqué que les cotisations des affiliés des syndicats constituaient la base du financement des activités qu'il avait décrites et que les personnes concernées avaient souvent dû renforcer elles-mêmes leurs compétences. Notant que les syndicats des pays en développement ne disposaient pas bien souvent de cette base financière, il s'est déclaré convaincu qu'il était possible d'avoir un échange international d'idées entre syndicats. Selon M. Frutos, son organisation finance elle-même ses activités de recherche et de formation et elle a réussi à former plusieurs éminents spécialistes. Mme Robert a expliqué que l'étude de la Nouvelle-Calédonie avait été financée en partie par les compagnies multinationales concernées, d'une part parce que ceci leur permettait d'instaurer un dialogue avec d'autres parties prenantes et d'autre part à cause de la pression des médias. Elle a ajouté, à propos des compétences, que les syndicats avaient participé à l'étude dès le début et qu'ils connaissaient bien les problèmes techniques et avaient pu apporter leur contribution à la question de l'environnement durable. M. Musu a dit que la CES avait un bureau technique qui réunissait des spécialistes dans différents domaines; quelque chose de semblable au niveau national pourrait aider les syndicats à compléter leur savoir-faire technique.

B. Protéger la santé et l'environnement des travailleurs : initiatives prises par le monde du travail

En introduisant le sujet, M. Muchai a fait remarquer que, même si l'objectif premier des chefs d'entreprises est de gagner de l'argent, il leur est impossible de l'atteindre sans la contribution des travailleurs, ce qui crée une relation symbiotique entre eux. En effet, une production de haute qualité exige l'application de bonnes normes en matière de santé et d'environnement sur le lieu de travail. Relevant que le transfert de technologie est une question particulièrement importante pour les pays en développement, il a déclaré que, même si ce processus représente un moyen essentiel pour parvenir au développement économique, le transfert de technologies obsolètes ou dangereuses peut fréquemment avoir des conséquences très négatives. Les syndicats peuvent jouer un rôle important pour les éviter, en particulier en aidant à veiller à ce que tous les travailleurs comprennent les risques et soient informés des mesures permettant de les contrôler. Il a conclu en soulignant qu'il est important de tenir compte des aspects relatifs à l'économie informelle dans les discussions; en effet, dans les pays en développement, le travail informel représente souvent une part importante de l'emploi en général. Cependant, les travailleurs de ce secteur ne bénéficient pas de la protection la plus élémentaire du droit du travail en matière de santé et de sécurité.

Exposés

a) Campagne visant à promouvoir la sécurité sur les lieux de travail et à protéger l'environnement

M. Bernard Ugbi, Nigerian Labour Congress (NLC), a présenté un projet visant à promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et à protéger l'environnement; lequel garantit notamment que les négociations collectives tiennent compte des considérations environnementales, que le principe à travail égal salaire égal s'applique à tous les travailleurs, qu'ils bénéficient d'un environnement de travail sûr, que le Gouvernement réexamine les lois sur la santé et la sécurité et que les travailleurs soient informés des problèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail de même que des questions liées à l'environnement. M. Ugbi a déclaré que le Nigeria Labour Congress, qui représente environ quatre millions de travailleurs des secteurs public et privé, et comprend 29 syndicats professionnels affiliés, est dorénavant présent dans le secteur informel. Il a fait remarquer que les travailleurs nigériens sont confrontés à différents risques pour la santé et la sécurité sur leurs lieux de travail et il a décrit les plans d'action du projet pour 2006 et au-delà qui comprennent des visites d'inspection des usines, des activités de recherche, des évaluations et de la documentation sur les types de substances chimiques utilisés sur les lieux de travail, une campagne d'information, d'éducation et de communication, le renforcement des capacités des dirigeants dans le domaine de la législation sur la santé et la sécurité et les normes de l'OIT et une conférence des parties prenantes sur la santé, la sécurité et l'environnement.

b) Campagne de lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs atteints du VIH/Sida

M. Rodrigo Villalta, Central de Trabajadores Rerum Novarum (CTR), a fait un exposé sur la campagne menée par son organisation contre la discrimination à l'égard des travailleurs séropositifs du Costa Rica. En forgeant une alliance entre des organisations de travailleurs, des organisations non gouvernementales et des gouvernements d'un certain nombre de pays d'Amérique centrale, elle a pu évaluer la situation du VIH/Sida sur les lieux de travail et élaborer, pour faire face au problème, des stratégies que les entreprises ont à leur tour adoptées. Un des principaux éléments de ce travail consistait à sensibiliser et à former les dirigeants syndicaux souvent mal informés. Cette campagne a été suivie de plusieurs effets positifs; ainsi, les organisations syndicales ont été mieux informées sur la maladie, elles ont aidé à mieux la faire comprendre sur les lieux de travail et à obtenir que les personnes affectées reçoivent un traitement approprié; le VIH/Sida figure maintenant au programme des organisations participantes; la plupart des pays concernés proposent dorénavant des tests de séropositivité et ils ont tous signé des accords de coopération et défini les priorités d'action des organisations. En conclusion, M. Villalta a souligné que, pour certains travailleurs séropositifs, la discrimination pouvait en fait être plus mortelle que la maladie elle-même.

c) Elimination de l'amiante

Mme Svetla Karova, Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie (KNSB/CITUB), a présenté un projet entrepris en Bulgarie pour interdire l'utilisation de l'amiante et harmoniser la législation nationale avec celle de l'Union européenne. Le projet a été lancé en 2000 avec l'appui financier de l'OIT et du Gouvernement allemand pour aborder les problèmes de santé liés à l'utilisation de l'amiante. Une campagne nationale a été menée par l'Inspectorat général du travail en 2000 et le problème a été discuté au niveau tripartite avec la participation des travailleurs, des organisations syndicales et du Gouvernement. Le projet est réalisé dans le cadre d'un

programme national pour limiter et éliminer progressivement l'utilisation de matériaux et de produits contenant de l'amiante. Notant le besoin d'informations plus complètes pour éduquer les travailleurs et les employeurs et leur faire connaître les produits de remplacement de l'amiante, Mme Karova a indiqué que le projet devrait permettre de réduire la fréquence de survenue de la maladie, de diminuer la pollution, de mettre en place des mesures de gestion des déchets aux niveaux des entreprises et de la région et de mieux sensibiliser les travailleurs.

d) Qualité, santé et environnement

M. Halvor Woien, intervenant au nom du Landsorganisasjonen i Norge (LO Norvège) et de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), a fait un exposé sur un programme de partenariat lancé par les deux organisations en vue de promouvoir une production plus propre dans le secteur industriel russe par le transfert de connaissances de la Norvège à la Russie. Ce programme a principalement pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de réduire les émissions ainsi que de convaincre les partenaires commerciaux qu'une production plus propre serait bénéfique pour tous en améliorant l'environnement et en diminuant les coûts. Un cours de formation de six mois a été organisé dans le cadre du programme à l'issue duquel les participants, qui étaient des travailleurs, des ingénieurs et des cadres moyens, ont présenté un projet de rapport final.

e) Exposition à des agents carcinogènes sur les lieux de travail

Mme Carmen Mancheño, Comisiones Obreras (CCOO-Unión Sindical Madrid), a présenté les activités de son organisation dans le domaine de l'exposition à des substances carcinogènes sur le lieu de travail. En Espagne, plus de 3 millions de travailleurs sont exposés à des agents carcinogènes qui sont responsables de 4 à 6 % des cancers dans ce pays et de 700 à 800 décès par an à Madrid. Afin d'améliorer la situation, son organisation a essayé d'amener les travailleurs et les employeurs à prévenir et à protéger les contacts avec des substances carcinogènes et à encourager leur remplacement par d'autres produits non dangereux. Elle s'est également efforcée de fournir aux délégués syndicaux du matériel didactique sur les moyens de modifier les comportements, de promouvoir la recherche sur les risques auxquels sont exposés les travailleurs, de recueillir des informations sur la gestion de ces risques et d'élaborer des directives à l'intention des entreprises. Les études effectuées par son organisation ont montré la présence de substances carcinogènes dans 44 % des entreprises visitées et l'existence de risques très élevés pour les tâches très dangereuses sous-traitées à de petites sociétés. En conséquence, 19 % des sociétés concernées par l'étude ont adopté de nouvelles méthodes et un tiers ont amélioré leurs activités de formation et d'information.

f) Label pour un lieu de travail écologique

M. Lars Bengtsson, Confédération suédoise des employés (TCO), a présenté un exposé sur la mise au point d'un label par sa Confédération. Le projet a été lancé dans les années 80 pour répondre aux préoccupations des travailleurs concernant les émissions d'ondes de leurs écrans d'ordinateur et les émissions dans leur environnement de travail en général. Bien que le Gouvernement et les employeurs n'aient manifesté aucun intérêt, les fabricants d'ordinateurs avaient réagi positivement à l'établissement de normes sur les émissions. Un label a été introduit en 1992 et les conditions élargies en 1995 pour inclure des critères économiques et écologiques, notamment des normes relatives à l'environnement de travail des employés participant à la production. Par la suite, des accords ont été conclus avec plus de 100 compagnies et le label a été étendu au mobilier et aux téléphones mobiles. Le projet a eu des résultats positifs tant pour ceux qui utilisent les produits labellisés que pour les travailleurs des entreprises qui les fabriquent. Par ailleurs, il est prévu de compléter les critères de labellisation en y ajoutant une dimension sociale. Ce projet ne coûte rien du fait qu'il est financé par la vente de licences aux entreprises. Il a permis de créer un outil d'évaluation du lieu de travail qui pourrait aider les syndicats et leurs membres à présenter leurs revendications à la direction.

2. Discussion

Répondant à une question posée au cours du débat qui s'en est suivi, M. Ugbi explique que le secteur informel au Nigeria est important et s'étend à tout le pays; il est constitué de personnes pratiquant des activités très diverses telles que mécaniciens, barbiers et banquiers. Le Nigerian Labour Congress a notamment géré les négociations collectives pour les travailleurs contractuels de l'industrie pétrolière et il pourrait fournir des informations sur les personnes qui travaillent dans le secteur informel.

A une question sur le succès de la campagne menée au Costa Rica pour éviter la discrimination contre les travailleurs atteints du VIH/Sida, le représentant de l'Uruguay a répondu

que, bien qu'il soit difficile de dire quel a été globalement le succès de cette campagne, elle a sans aucun doute réussi à faire prendre conscience des problèmes qui se posent à ce sujet. Au Costa Rica, des antirétroviraux sont fournis aux travailleurs quelle que soit leur nationalité.

VI. Présentation des conclusions et adoption des recommandations des groupes de travail

La discussion sur les conclusions des groupes de travail a eu lieu à la 4^{ème} séance plénière, le jeudi matin 17 janvier. La séance a été présidée par Mme Cristina Boelcke, PNUE.

A. Groupe de travail sur les changements climatiques et les politiques énergétiques

Le rapport du Groupe de travail sur les changements climatiques et les politiques énergétiques a été présenté par Mme Sophie Dupressoir, Confédération européenne des syndicats (CES). Constatant que le Groupe de travail avait examiné un certain nombre d'ajouts proposés au projet de résolution, elle a déclaré que le document devrait insister davantage sur le rôle des syndicats dans le processus décisionnel concernant les sources d'énergie et les politiques y relatives, sur les considérations environnementales concernant l'utilisation de l'énergie, nucléaire en particulier, et sur les conséquences de la privatisation en termes d'énergie, de sources d'énergie et d'utilisation propre. Il conviendrait aussi d'approfondir l'étude des effets de la mondialisation sur les changements climatiques; par ailleurs, les politiques et instruments internationaux visant à les atténuer devraient tenir compte des niveaux de consommation non viables et être plus restrictifs. Des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, le FMI et la Banque mondiale devraient élaborer des programmes et des règlements pour faire face aux changements climatiques en prenant en considération les préoccupations sociales, l'environnement, l'emploi et le développement durable. Les syndicats sont considérés comme une force puissante pour motiver ces institutions.

Après avoir présenté un certain nombre de recommandations spécifiques, Mme Dupressoir a relevé que quelques syndicats continuaient à craindre que les politiques de protection de l'environnement contribuent à la perte d'emplois; il est donc important de souligner que les objectifs environnementaux peuvent être atteints sans pour autant réduire les possibilités d'emploi. En conclusion, il est indispensable de former les travailleurs et de leur faire prendre conscience de leurs droits et de leurs pouvoirs. Leur autonomisation permettra aux syndicats de mieux réaliser leurs objectifs en matière de développement durable et d'environnement.

B. Groupe de travail sur les risques chimiques et les substances dangereuses sur le lieu de travail

Mme Diane Heminway, United Steelworkers of America (USW), a présenté les recommandations du Groupe à l'intention des syndicats locaux, nationaux et internationaux ainsi que des gouvernements et des institutions internationales, faisant remarquer que les gouvernements devraient être instamment priés de ratifier les conventions internationales et celles de l'OIT et de consacrer des ressources additionnelles à l'application des lois en vigueur sur l'utilisation de produits chimiques sur le lieu de travail, notamment par des activités de formation et de contrôle de ces substances. Soulignant la nécessité d'éliminer progressivement les produits chimiques à haut risque et de les interdire, elle a ajouté qu'il était important que les travailleurs participent à la prise de décisions sur les questions relatives à l'environnement et que, juridiquement, la charge de la preuve incombe aux producteurs pour ce qui est de la sécurité chimique.

Les grands groupes et parties prenantes internationaux, y compris l'Organisation des Nations Unies, ont été invités à accroître leur soutien aux syndicats et il a été conseillé aux organisations non gouvernementales de travailler en synergie avec eux pour réaliser des études, partager des informations, présenter des rapports conjoints et améliorer la communication de façon à trouver des solutions communes. En conclusion, les syndicats devraient explorer les possibilités de multiplier les contacts avec leurs alliés à tous les niveaux et mettre en place des mécanismes de partage de l'information et des stratégies; à ce propos, elle a suggéré de créer un comité chargé de la mise en œuvre qui serait responsable de partager des informations sur les manifestations futures avec les institutions participantes.

C. Groupe de travail sur les actions syndicales visant à assurer un accès équitable et durable aux ressources et aux services

M. Bekhi Nshalintshali, Congress of South African trade Unions (COSATU), a présenté le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux ressources et aux services qui était d'avis que, dans le texte proposé, il conviendrait de mettre aussi l'accent sur des ressources telles que l'énergie, le pétrole et le charbon en plus de l'eau. Bien que les mesures proposées semblent appropriées, la liste pourrait être complétée pour inclure la promotion de la gestion des ressources par le secteur public, notamment l'élaboration des règlements concernant l'environnement et la définition des critères d'octroi de licences à des sociétés dont les activités comportent des risques écologiques.

S'agissant des recommandations, le Groupe de travail a estimé que, l'engagement des collectivités étant d'importance vitale, il conviendrait de donner la priorité à l'éducation du public en mettant l'accent sur les écoles. M. Nshalintshali a souligné la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités au sein des syndicats et leur droit à participer à l'élaboration des politiques, et déclaré que les organisations syndicales devraient essayer de financer leurs activités d'éducation au lieu de dépendre de ressources extérieures et de s'associer à d'autres groupes ainsi qu'à des organisations internationales. Pour leur part, les organismes des Nations Unies doivent coordonner leurs activités et se concentrer sur l'amélioration des mécanismes facilitant le dialogue social et l'éducation. Etant donné la rareté de l'eau en Afrique, sa distribution et sa qualité doivent rester au cœur des débats. De façon plus générale, il est indispensable d'élaborer un plan d'action pour les activités futures qui devrait être présenté au PNUE.

D. Groupe de travail sur la responsabilité sociale des entreprises et leur obligation de rendre des comptes

M. Winston Gereluk, Public Services International, a fait la synthèse des discussions du Groupe de travail en tenant compte des observations du Groupe de travail francophone. Le Groupe de travail a décidé que le concept de responsabilité sociale des entreprises doit englober les principes de respect des règles, de libre consentement, d'intégration des trois piliers du développement durable, de création d'emplois et de protection des collectivités, d'harmonisation des normes au niveau mondial, d'application verticale et horizontale, de dialogue entre de nombreuses parties prenantes et de reconnaissance du fait que la responsabilité sociale présente des avantages pour les sociétés. L'expression « responsabilité sociale » a été jugée plus judicieuse que l'expression « responsabilité sociale des entreprises » car elle place la responsabilité autant sur les gouvernements, les syndicats et autres acteurs que sur les entreprises.

Les recommandations du Groupe de travail soulignent la nécessité de faire preuve d'une plus grande détermination pour assurer la formation et l'éducation des employeurs et des travailleurs en matière de responsabilité sociale et d'adopter une législation obligatoire sur la responsabilité sociale en indiquant clairement les règles exécutoires. Si le contrôle exercé par de multiples parties prenantes peut contribuer à limiter la corruption, la participation des organisations non gouvernementales et autres partenaires ne saurait remplacer la négociation tripartite. Les entreprises doivent s'engager à garantir la transparence de leurs pratiques et les gouvernements, les syndicats et la société sont tenus de veiller à ce qu'elles honorent leurs obligations. Enfin, les syndicats devraient faire connaître leurs expériences, bonnes et mauvaises, et soutenir les travailleurs dans les pays où leurs organisations sont faibles.

E. Groupe de travail sur l'hygiène du travail, l'environnement et la santé publique

M. Arthur Barritt, Trade Union Congress of the Philippines (TUCP), a présenté le rapport du Groupe de travail sur l'hygiène du travail, l'environnement et la santé publique. Faisant remarquer que la définition de la santé donnée par l'OMS est intrinsèquement liée à l'environnement et au développement durable, il a déclaré que, pour améliorer la santé, il est indispensable de coordonner les activités des syndicats, des organisations internationales et non gouvernementales et de divers ministères. De nouveaux mécanismes internationaux faisant appel à la participation de ces organisations ont été proposés afin d'améliorer la coopération, d'éviter les activités redondantes et de donner la priorité aux objectifs de développement durable.

Le débat sur l'hygiène du travail a essentiellement porté sur la sécurité sur le lieu de travail et les maladies professionnelles et la promotion de la santé dans l'environnement du travail retient de plus en plus l'attention. Le Groupe de travail sur la santé publique a notamment recommandé d'élargir le mandat des organisations locales et internationales de travailleurs comme l'OIT pour

inclure la santé, le développement durable et les aspects sociaux dans les programmes sur la santé et l'économie.

F. Groupe de travail francophone sur les cinq thèmes

M. Ntone Diboti, Confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC), a présenté le résumé des travaux du Groupe de travail francophone qui estime qu'il conviendrait d'insister davantage sur le principe de la démocratie dans le projet de résolution et d'encourager les syndicats à protéger et renforcer le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics dans le développement durable et dans le domaine de l'environnement. Il faut assurer le transfert de technologie et poursuivre des activités de recherche fondamentale en faveur de ceux qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour parvenir à un développement durable. Le Groupe a aussi estimé que l'accès à l'information et son contrôle par l'Etat devraient être plus transparents afin de veiller à ce que les entreprises respectent les objectifs du développement durable.

En ce qui concerne les cinq thèmes examinés par le Groupe, celui-ci a estimé que, tout en reconnaissant qu'il existe indubitablement des liens importants entre les changements climatiques et les politiques énergétiques, les deux questions n'en devraient pas moins être étudiées séparément. M. Diboti a instamment invité les syndicats à se concentrer sur la réduction des stocks de substances dangereuses et la recherche de produits chimiques de remplacement en faisant observer que le principe de précaution pourrait être utilement appliqué à cet égard. Par ailleurs, il a invité à insister pour que les sociétés privées de distribution d'eau s'associent à leurs gouvernements pour assurer plus largement l'accès à l'eau et faire prendre conscience de l'importance de la gestion et de la qualité de cette ressource. Les organisations de travailleurs devraient définir des normes spécifiques concernant les investissements des sociétés dans le domaine social et demander des garanties sur la responsabilité sociale des entreprises. Les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les syndicats devraient exercer un contrôle sur les activités sociales des entreprises et être autorisés à vérifier les informations fournies par les compagnies multinationales sur ces projets.

G. Groupe de travail hispanophone sur les cinq thèmes

Mme Cyntia Burgos Sanchez, Central Unitaria de Trabajadores, Chili (CUT) a estimé en présentant les recommandations du Groupe de travail hispanophone que le renforcement des capacités était prioritaire dans plusieurs domaines. S'ils ne comprennent pas les aspects techniques de problèmes complexes tels que les changements climatiques ou les risques présentés par les produits chimiques, les syndicats ne seront pas en mesure d'influencer le débat ou d'informer leurs membres de ces dangers. La coopération internationale au sein du mouvement syndical et avec d'autres organismes est essentielle pour diffuser les connaissances sur ces questions. Pour ce qui est des changements climatiques, il est également indispensable d'avoir accès aux données nationales et d'assurer un suivi constant.

S'agissant de l'accès aux services, le Groupe de travail a estimé nécessaire de défendre le principe de la fourniture des services par les pouvoirs publics. Il serait aussi utile de renforcer les capacités et d'établir des liens plus étroits avec les collectivités et la société civile afin de suivre les activités des entreprises privées et de changer les habitudes dans le domaine de la consommation de l'eau. Les syndicats devraient participer à la supervision des activités sociales des entreprises et renforcer leurs liens avec les autorités nationales dans le contexte d'une législation plus rigoureuse et de l'application de mesures de protection de l'environnement. Pour ce qui est des questions de santé, le Groupe de travail a souligné l'importance d'un travail tripartite, en particulier dans le cas du VIH/Sida.

H. Discussion

Faisant la synthèse des préoccupations et des recommandations communes aux différents groupes de travail, Mme Boelcke a mis en exergue les besoins suivants : renforcement des capacités, établissement de liens plus étroits avec les autres parties prenantes, mise en place d'un organisme centralisateur pour assurer le partage des connaissances et des expériences, participation des travailleurs à la prise de décision, accent mis sur la législation et son application plutôt que sur des engagements volontaires, ressources suffisantes pour financer les activités syndicales et meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et les syndicats au lieu d'arrangements ad hoc.

Mme Boelcke a signalé que, pendant la réunion, un débat s'était instauré entre le PNUE et les autres institutions internationales représentées et qu'il avait été convenu que ces organismes pourraient jouer un rôle important en matière de renforcement des capacités et de formation des

dirigeants et des travailleurs dans un certain nombre de domaines. Ils pourraient également aider à établir des liens entre les syndicats et d'autres groupes et à reproduire les études de cas ayant donné de bons résultats. Il a été décidé qu'un représentant du mouvement syndical assisterait à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE qui se tiendra à Dubaï en février 2006.

Au cours du débat qui a suivi, certains doutes ont été exprimés quant à la préférence du Groupe de travail pour l'expression « responsabilité sociale » au lieu de « responsabilité sociale des entreprises ». Un représentant a fait remarquer que cette dernière formule était très largement utilisée alors que l'autre l'était parfois par les sociétés multinationales pour minimiser leurs obligations. Un autre participant a abordé dans ce sens et a demandé que le Groupe reconsidère cette recommandation.

D'autres inquiétudes ont été exprimées. Un participant a fait remarquer que les syndicats devaient se concerter pour définir un programme acceptable pour les travailleurs et les collectivités du monde entier afin de tenter de restreindre les possibilités pour les entreprises de causer des dommages à l'environnement en toute impunité. Il a également été souligné que les évaluations des risques des substances chimiques dangereuses et du réchauffement de la planète par exemple prêtaient souvent à controverse. Il est donc nécessaire que les syndicats améliorent leur propre capacité d'analyse de ces problèmes mais, pour ce faire, il leur faudrait des fonds additionnels.

VII. Points de vue sur les défis de la mise en oeuvre

L'Assemblée a examiné les défis posés par la mise en oeuvre à sa 5^{ème} séance plénière, pendant la matinée du jeudi 17 janvier. La séance a été présidée par M. Willy Thys.

A. Point de vue des gouvernements

1. Exposé du Ministre de l'environnement de l'Espagne

Mme Cristina Narbona, Ministre de l'environnement de l'Espagne, a souligné que le Gouvernement espagnol était déterminé à donner à son modèle de développement une orientation plus responsable du point de vue social et environnemental avec la pleine participation des travailleurs. Notant que les différences résultant de la mondialisation représentaient un défi majeur pour tous, elle a demandé une véritable mondialisation des droits humains afin de remédier aux inégalités profondes de la société et aux dommages causés à l'environnement. Pour ce faire, il y aurait lieu de renforcer la société civile et d'éduquer et de former les citoyens pour renforcer leur participation. Les entreprises, pour leur part, devraient encourager le dialogue avec les travailleurs par la négociation collective et prouver leur sens de la responsabilité sociale en allant au-delà du simple engagement qu'exige la législation nationale et internationale. Ces entreprises pourraient, à moyen et long terme, retirer des avantages concurrentiels de la sensibilisation accrue des consommateurs et des investissements dans le domaine de l'environnement.

Les gouvernements ont un rôle capital à jouer dans ce processus en élaborant et en appliquant la législation appropriée, avec la participation de la société civile. Le Gouvernement espagnol par exemple s'est engagé, en juillet 2002, à collaborer avec les deux principaux syndicats du pays à un certain nombre d'initiatives liées aux changements climatiques et aux émissions dangereuses, les éléments essentiels du processus étant les droits, l'éducation et la formation des travailleurs. Un nouveau projet de loi a été soumis au Parlement conformément à la Convention d'Aarhus, dont l'Espagne est signataire, sur l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice dans les affaires environnementales. De plus, un amendement à la législation fiscale visant à encourager l'introduction de technologies propres est en cours d'examen.

Comme d'autres pays, l'Espagne a compris que le modèle actuel de développement et de croissance avait contribué à la dégradation de l'environnement, à une consommation énergétique non viable ainsi qu'à d'autres problèmes. L'optimisme reste toutefois de mise car il existe encore des réserves de biodiversité intactes, les milieux d'affaires sont de plus en plus favorables à l'utilisation durable et renouvelable de l'énergie, de la technologie et des ressources en eau et tous les secteurs de la société coopèrent plus étroitement pour susciter un changement aux niveaux national et international. Pour réaliser l'objectif de la mondialisation des droits humains, cependant, il faudrait renforcer le rôle du système des Nations Unies comme garant ultime et indispensable de ces droits.

2. Exposé du représentant du Gouvernement de l'Argentine

M. Guillermo Varela, représentant du Gouvernement argentin, a confirmé l'engagement de l'Argentine envers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et déclaré que les changements climatiques affecteraient certainement les travailleurs car ils allaient créer une réalité nouvelle. Il est impossible d'échapper aux responsabilités sociales; les droits des travailleurs doivent être respectés et la coopération dans le domaine de l'environnement doit s'appuyer sur des lois pour éviter les conflits. Le Gouvernement argentin étudie les moyens d'affronter le nouvel ordre mondial grâce à un certain nombre d'activités telles que l'intégration des considérations environnementales dans tous les aspects de la gestion locale. Il se propose d'assurer une juste transition à des modes de production et de consommation durables sur le lieu de travail, fondés sur la justice sociale et l'équité de façon à ce que les travailleurs puissent défendre leurs droits et accéder à l'information dont ils ont besoin.

3. Observations du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif a souscrit aux observations formulées par les orateurs précédents sur la très grande importance de l'information et de l'éducation et il a relevé que la mondialisation ne devrait pas compromettre la santé et la sécurité des travailleurs. Il est capital de veiller à ce qu'elles soient dûment prises en considération lors de la création d'emplois.

B. Point de vue des organismes régionaux

1. Organisation régionale africaine

M. Lawrence Egulu, ORAf-CISL, a présenté un résumé des questions concernant particulièrement les syndicats de la région africaine. Il a fait remarquer que le développement durable devrait permettre d'éradiquer la pauvreté dans un monde où 1,1 milliard de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour et 2,7 milliards avec moins de 2 dollars par jour. Soulignant que l'emploi devait être placé au centre des politiques de développement durable, les syndicats qui en sont l'instrument ne pourraient pas y contribuer avec efficacité dans un environnement où les droits des travailleurs sont violés. Les ministères du travail qui manquent actuellement de moyens et d'effectifs et qui sont sous-estimés, devraient être renforcés. La ORAf-CISL va collaborer plus étroitement dans le domaine de l'environnement avec le PNUE et le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique. En conclusion, M. Egulu a fait remarquer qu'il est indispensable d'élargir la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et d'améliorer leur coopération.

2. Organisation régionale inter-américaine des travailleurs

M. Ivan González, CISL-ORIT, a fait remarquer que, si l'Amérique Latine a d'importantes ressources en eau, elle n'en est pas moins une terre de pauvreté et d'exclusion. L'introduction du modèle économique néo-libéral a conduit à l'appauvrissement de la population. En ce qui concerne les défis de mise en œuvre, les activités relatives aux changements climatiques devraient être coordonnées avec celles des syndicats. Il est important de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et de réduire les risques que représentent la mauvaise utilisation et le dumping des produits chimiques sur le lieu de travail et dans leur environnement. L'eau, ressource vitale, ne devrait pas être laissée aux mains des entreprises privées. Il est nécessaire d'encourager des campagnes de sensibilisation au VIH/Sida dans les entreprises et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination contre les victimes de cette maladie sur les lieux de travail. Une politique environnementale sensible aux besoins des travailleurs s'impose aussi. En conclusion, M. González a relevé que la bonne volonté politique, la mobilisation sociale et les alliances sociales sont des facteurs favorables à la mise en œuvre. L'ORIT et les syndicats de la région se sont lancés dans un processus de prise en compte des problèmes environnementaux et, à cet effet, une conférence régionale sera organisée en avril 2006 pour promouvoir une stratégie au niveau régional.

3. Organisation régionale Asie et Pacifique

M. Govindasamy Rajasekaran, CISL-APRO, a présenté son rapport sur la santé et la sécurité au travail dans la région en signalant que la législation régionale en la matière était tout à fait dépassée. Les statistiques relatives aux accidents manquent de cohérence et il est difficile de ce fait d'en déterminer avec précision le nombre et la gravité. Bien que la plupart des syndicats de la région s'attachent très activement à promouvoir la sensibilisation à l'environnement sur le lieu de travail, la CISL-APRO n'a pas la capacité voulue pour appliquer effectivement les résolutions qu'elle a adoptées. Il est néanmoins possible de poursuivre la tâche dans ce domaine : Le Occupational Health, Safety and Environment Institute, créé en 2000 à Bangkok (Thaïlande), doit être renforcé par des ressources humaines et financières supplémentaires.

4. Confédération européenne des syndicats

M. Joël Decaillon, CES, a d'abord rappelé que l'Union européenne a élaboré une stratégie de développement durable en 2001 et qu'elle l'a révisée en 2005. Sa propre organisation a récemment mis l'accent sur l'élaboration positive du projet de loi sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) dans l'Union européenne et sur l'imposition d'autres obligations juridiques aux sociétés en vue d'accroître leurs responsabilités dans des domaines tels que les biotechnologies et la biogénétique. L'appui apporté par la CES à ces mesures a fait l'objet de controverses car certains estimaient qu'elles menaçaient des emplois que les syndicats avaient toujours tenté de défendre. Il a également suscité des tensions au sein de l'Union européenne car les forces de la mondialisation soutiennent la compétitivité aux dépens des aspects sociaux et environnementaux du développement durable.

Le fait que les sociétés multinationales s'installent pour se retirer souvent très vite des pays constitue une entrave aux efforts déployés pour renforcer la participation démocratique. Ces multinationales peuvent communiquer en temps réel sans la participation d'autres sections de la société civile, les excluant ainsi du processus décisionnel. Dans ce contexte, les droits fondamentaux devraient être un élément clé des politiques et les droits sociaux et environnementaux devraient avoir le même statut. Les entreprises devraient être tenues pour responsables des dommages qu'elles causent à l'environnement et il faudrait les encourager à adopter des programmes plus durables. Les multinationales sont sensibles à l'opinion publique et il faudrait donc que les syndicats en profitent en faisant mieux connaître leur action. Entre temps, il faudrait continuer à faire pression sur l'Union européenne pour qu'elle tienne compte des rapports de l'OIT et du PNUE dans ses décisions politiques et pour qu'elle donne la priorité aux aspects environnementaux et sociaux du développement durable.

C. Point de vue des principaux groupes et observateurs

1. Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs

Mme Mary Ann Forbes, représentant le Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs a présenté le point de vue des groupes de femmes du mouvement syndical. Elle a donné lecture d'une déclaration préparée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement rappelant l'engagement pris par le PNUE en matière d'égalité entre les sexes et d'environnement, demandant instamment que les questions liées aux différences entre les sexes soient intégrées dans les considérations relatives au travail, à la santé et à l'environnement et exprimant le souhait de collaborer avec le PNUE et les syndicats dans le domaine du développement durable. Elle a ensuite prononcé une déclaration au nom de sa propre organisation soulignant l'attachement des syndicats américains aux questions de sécurité et d'environnement de travail sûr pour les travailleurs. Elle a décrit la situation difficile et la lutte progressiste des travailleuses africaines et fait remarquer que leur appartenance à des syndicats leur avait donné une certaine maîtrise de leurs conditions de travail mais qu'elles avaient besoin d'un soutien international pour poursuivre leurs efforts et améliorer la santé et la sécurité sur leur lieu de travail.

2. Fonds mondial pour la nature

M. Clifton Curtis, Fonds mondial pour la nature (WWF), a présenté le point de vue des organisations non gouvernementales sur les questions examinées. Il a cité quelques exemples de collaboration fructueuse entre organisations non gouvernementales et syndicats et fait observer qu'il existait de nombreuses possibilités à cet effet. Notant qu'il conviendrait d'établir des liens et de créer des synergies entre différents secteurs, il a déclaré que les organisations non gouvernementales avaient beaucoup à apprendre des syndicats en matière de communication, en particulier pour ce qui est des campagnes de sensibilisation et que des mécanismes devraient être mis en place pour assurer une interaction continue.

3. Organisation internationale des employeurs

M. Brent Wilton, Organisation internationale des employeurs (OIE), a abordé la question du développement durable du point de vue des milieux d'affaires. Ceux-ci s'intéressent au développement durable depuis longtemps mais la diversité de ce milieu au niveau mondial est telle qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure il a réussi à relever le défi. Le secteur informel par exemple reste encore un territoire largement inexploré. Les réactions du monde des affaires sont proches de la gouvernance et les entreprises responsables sont favorables aux inspections dans les usines et autres aspects de la législation, aux niveaux national et international. Il est donc important

que les gouvernements soient tenus de rendre des comptes au moyen des mécanismes internationaux existants, s'ils ne respectent pas leurs obligations.

La rentabilité est fondamentale : il ne peut y avoir de développement durable sans entreprises durables. Pour ce faire, les entreprises doivent pouvoir participer à des négociations collectives sans pour autant être confrontées à des exigences contradictoires. Il est important d'encourager tous les membres de la société civile, y compris les entreprises, à adopter un mode de fonctionnement durable et à reconsidérer leurs modes de consommation. Il reste encore beaucoup à faire dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de conditionnalité et de discussions tripartites, et les organisations internationales et autres doivent se demander si, par le passé, elles se sont suffisamment axées sur les priorités et si elles ont appliqué les résolutions.

D. Discussion

M. Thys, en sa qualité de président de la 5^{ème} séance plénière, a souligné trois points essentiels ressortant des exposés : la nécessité de politiques cohérentes et d'activités coordonnées à tous les niveaux, le désir de voir les syndicats participer à part entière et à tous les niveaux aux activités de développement durable et le refus d'accepter la privatisation de biens sociaux importants tels que l'eau. Prenant note du problème posé par l'absence de démocratie pour les questions relatives au développement durable, il a estimé qu'un processus mondial plus démocratique aurait pour résultat des politiques plus efficaces dans le domaine de l'environnement. La future alliance des syndicats en Europe contribuerait indubitablement au développement durable mais les organisations de travailleurs ne sont pas encore assez nombreuses dans les économies informelles des pays en développement. En conclusion, il a déclaré que les possibilités de collaboration et d'efforts conjoints entre les syndicats et les autres membres de la société civile ne manquaient certainement pas.

VIII. Présentation et adoption de la résolution finale et des recommandations

La 6^{ème} séance plénière de l'Assemblée a été présidée par M. Lucien Royer (CISL/TUAC).

M. John Evans (TUAC), Rapporteur, a présenté le projet de résolution contenant les recommandations de l'Assemblée et déclaré que la réunion avait débouché sur trois grands résultats : confirmation de l'appui des organismes pertinents des Nations Unies à l'engagement du mouvement syndical en faveur du développement durable, engagement des syndicats à prendre des mesures concrètes pour favoriser l'instauration d'un développement durable et volonté ferme de prendre les mesures de suivi nécessaires. Il a résumé le contenu du projet de résolution et quelques amendements de forme et des ajouts ont été proposés pendant le débat qui a suivi.

L'Assemblée a adopté le projet de résolution, tel qu'amendé oralement, étant entendu que le Comité d'organisation se chargerait de la version définitive. Le texte de la résolution figure à l'annexe II du présent rapport.

L'Assemblée a décidé que Mme Narbona, Ministre de l'environnement de l'Espagne, serait invitée à porter les recommandations de l'Assemblée à l'attention de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE qui se tiendra à Dubaï en février 2006.

IX. Autres questions

Situation au Zimbabwe

Pendant la réunion, un certain nombre de participants se sont dit préoccupés par la situation au Zimbabwe où les activités syndicales sont fortement réprimées par le Gouvernement. M. Willy Madisha, Président du COSATU (Congress of South African Trade Unions) a soumis à l'Assemblée un projet de résolution sur cette question en faisant remarquer qu'il serait important que les participants apposent leur signature sur ce document afin de lui donner plus de poids auprès du Gouvernement du zimbabwéen et d'éviter de donner l'impression qu'il a été élaboré par un seul pays. Pour faire avancer les choses, il a suggéré que les centrales syndicales nationales qui partageaient les mêmes inquiétudes adressent séparément la résolution au Gouvernement zimbabwéen, ce qui lui donnerait encore plus de force.

X. Clôture de la réunion

Le mardi 17 janvier après-midi, l'Assemblée a entendu les déclarations de clôture de M. Willy Madisha, Président (COSATU), de Mme Cristina Narbona, Ministre de l'environnement d'Espagne et de M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE.

M. Madisha a déclaré que les participants s'étaient rassemblés autour d'une même conviction, à savoir que des emplois durables et des conditions de vie de qualité pour les travailleurs et les déshérités du monde entier sont tributaires d'un environnement sain. Il a demandé instamment aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de la réunion lorsqu'ils seront de retour dans leur pays. Toutefois, de nombreux obstacles demeurent et les problèmes identifiés ne pourront pas être résolus du jour au lendemain, car il faut trouver les capitaux indispensables et parce que ceux qui ont faim et qui sont sans emploi ne peuvent oublier leur souffrance pour respecter l'environnement.

Dans ses remarques de clôture, Mme Narbona a exprimé sa reconnaissance à l'Assemblée qui lui a confié la tâche de présenter le texte définitif de sa résolution à la prochaine session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE à Dubaï. L'Assemblée a permis de faire connaître la situation d'autres pays et les participants à la réunion ont un rôle important à jouer dans l'instauration du développement durable. Même si l'Union européenne a été un pionnier dans la campagne en faveur du développement durable, elle doit faire encore davantage. Soulignant son attachement personnel à la communauté latino-américaine, elle a déclaré que son Gouvernement s'était engagé à aider autant que faire se peut la région latino-américaine et elle a exprimé l'espoir que les gouvernements seraient sensibles aux problèmes mis en lumière au cours de la réunion.

Dans sa déclaration de clôture, le Directeur exécutif s'est dit impressionné par le fait que l'Assemblée s'était concentrée sur des mesures concrètes. Les problèmes pour créer des emplois décents et sûrs dans le contexte du développement durable demeurent mais l'Assemblée a émis quelques idées nouvelles sur les moyens qui permettraient d'atteindre cet objectif. Le capital que représente la main-d'œuvre de la planète diminue et il est indispensable que toutes les parties prenantes mènent une action concertée.

A l'issue de ces déclarations, suivies d'un échange de courtoisies, la réunion a été déclarée close à 15 h 50 le mardi 17 janvier 2006.

Annexe I

Programme de travail

Dimanche 15 janvier

7 h 30 – 9 h 30	Inscription
10 heures – 11 heures	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • M. Jim Baker, Directeur, Bureau des activités pour les travailleurs, Organisation internationale du Travail (OIT/ACTRAV) • Mme Maria Neira, Directrice, Département de la protection de l'environnement humain, Organisation mondiale de la santé (OMS) • M. Willy Thys, Confédération mondiale du travail (CMT) • M. Andrew Kailembo, Secrétaire général, Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (ORAF-CISL) • M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement de la République du Kenya
11 heures – 11 h 30	Election des membres du bureau Adoption du programme de travail de l'Assemblée
11 h 30 – 13 heures	1ère séance plénière : Travail et environnement pour un développement durable Présidée par M. Arab Hoballah, Chef, Unité consommation et production durables, Division Technologie, Industrie et Economie, PNUE (PNUE/DTIE) <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'environnement dans l'action syndicale M. Guy Ryder, Secrétaire général, Confédération internationale des syndicats libres (CISL) • Participation des syndicats et des travailleurs sur le lieu de travail: Gouvernance environnementale aux niveaux national, local et international M. Joaquín Nieto, Président, SustainLabour • Travail et environnement Mme Hilary French, PNUE Discussion et résumé par le Président
15 heures – 18 heures	2ème séance plénière : Examen préliminaire des questions devant être abordées par les groupes de travail Présidée par Mme Lene Olsen, OIT/ACTRAV <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques et politiques énergétiques : Mesures d'atténuation et d'adaptation et incidences sur la main d'œuvre M. Temistocles Marcelos, Central Unica dos Trabalhadores (CUT), Brésil Présentation d'une étude de cas : Alliance allemande pour le travail et l'environnement M. Werner Schneider, Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), Allemagne <ul style="list-style-type: none"> • Risques chimiques : Substances dangereuses sur le lieu de travail Mme Estefania Blount, Comisiones Obreras (CCOO), Espagne

Présentation d'une étude de cas : Projet mondial sur les pesticides : Activités mises en œuvre par les syndicats pour réduire l'utilisation des pesticides et accroître la sensibilisation

M. Yahya Msangi, International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers' Associations (IUF)

- Actions syndicales pour assurer un accès équitable et durable aux ressources et aux services, par exemple accès à l'eau

M. David Boys, Internationale des services publics (ISP)

Présentation d'une étude de cas :

Opposition des syndicats à la privatisation des ressources en eau en Uruguay

M. Juan Carlos Cordero Reverdito, Plenario Intersindical de Trabajadores – Convención Nacional de Trabajadores, Uruguay

- Responsabilité sociale des entreprises et obligation pour elles de rendre des comptes

M. Kenichi Kumagai, Confédération des syndicats japonais (JTUC-RENGO), Japon

Présentation d'une étude de cas :

Fabrication de textiles en Namibie

Mme Silvana Cappuccio, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (ITGLWF)

- Hygiène du travail, environnement et santé publique : Campagnes contre l'utilisation de l'amiante et de lutte contre le VIH/SIDA

Mme Angela Lomosi, ORAf-CISL

Présentation d'une étude de cas :

Relations sociales : Participation des syndicats à la sensibilisation au niveau local

M. Ng Wei Khiang, Occupational Safety, Health and Environment Institute (OHSEI), Malaisie

Discussion et résumé du Président

Lundi 16 janvier

9 heures – 13 heures

Séances de groupes de travail

1. Changements climatiques et politiques énergétiques
Modérateur : M. Nick de Carlo, Travailleurs canadiens de l'automobile (CAW)
Rapporteur : Sophie Dupressoir, Confédération européenne des syndicats (CES)
2. Risques chimiques : Substances dangereuses sur le lieu de travail
Modérateurs : M. Tony Musu, Confédération européenne des syndicats (CES) et M. Desta Mebratu, PNUE/Bureau régional pour l'Afrique
Rapporteur : Mme Diane Heminway, United Steelworkers of America (USW), Etats-Unis d'Amérique
3. Actions syndicales pour garantir un accès équitable et durable aux ressources et aux services, par exemple accès à l'eau
Modérateur : M. Tim Kasten, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales, PNUE
Rapporteur : Bekhi Nshalintshali, Congress of South African Trade Unions (COSATU), Afrique du Sud
4. Responsabilité sociale des entreprises et obligation de rendre compte
Modérateurs : Winston Gerreluk, Internationale des services publics (ISP), et Cornis van der Lugt, Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE

Rapporteur : Kang Choong-Ho, Fédération des syndicats coréens (FKTU), Corée

5. Hygiène du travail, environnement et santé publique : campagnes contre l'amiante et le VIH/Sida
Modérateurs : M. Bjorn Erikson, Landsorganisasjonen i Norge (LO) Norvège et Mme Maria Neira, OMS
Rapporteur : Arthur Barrit, Trade Union Congress of the Philippines (TUCP)
6. Groupe de travail francophone sur les cinq thèmes
Modérateur : Joël Decaillon, Confédération européenne des syndicats (CES)
7. Groupe de travail hispanophone sur les cinq thèmes
Modérateur : Iván González, Organisation interaméricaine des travailleurs (ORIT)

15 heures– 18 heures

3ème séance plénière : Présentation des études de cas et discussion

Présidée par Kilaparti Ramakrishna, Directeur adjoint désigné, Département de l'élaboration des politiques et du droit, PNUE

Coprésidée par M. George Muchai, Organisation centrale des syndicats (COTU);

15 h 15 – 16 h 30

A. Encourager la participation des syndicats au programme environnemental

- Europe : La campagne REACH et la Confédération européenne des syndicats
M. Tony Mosu, Campagne REACH
- Etats-Unis d'Amérique : Apollo Alliance
M. Jerome Ringo, Apollo Alliance
- Canada : Faire en sorte que les travailleurs se sentent concernés par l'environnement
M. Nick De Carlo, Travailleurs canadiens de l'automobile (CAW)
- Argentine : Accord-cadre sur l'environnement entre la Confederación general del trabajo (CGTRA) et le Gouvernement argentin
M. Abel Frutos, CGTRA, and M. Guillermo Varela, Ministre de l'environnement, Gouvernement de l'Argentine
- Nouvelle-Calédonie : Nickel 2010 en Nouvelle-Calédonie: promotion du dialogue social comme moteur du développement durable
Mme Hélène Robert, Syndex et Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC)
- Belgique : Elaboration de critères syndicaux pour la mise au point d'un mécanisme de développement propre et de projets conjoints de mise en œuvre
M. Fre J. Maes, Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), Belgique
- Canada : Fonds d'investissement en développement durable (FIDD)
Mme Andrée-Lise Méthot, FIDD

Discussion

16 h 30 – 18 heures

B Protéger la santé et l'environnement des travailleurs: Initiatives du monde du travail

- Nigeria : Campagne visant à promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et à protéger l'environnement
M. Bernard Ugbi, Nigerian Labour Congress (NLC)
- Costa Rica et Uruguay : Campagne de lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs atteints du VIH/Sida
M. Rodrigo Villalta et M. Juan Carlos Cordero Reverdito, Central de Trabajadores Rerum Novarum (CTRN) et Plenario Intersindical de Trabajadores – Convención Nacional de Trabajadores (PIT-CNT)
- Bulgarie : Elimination de l'amiante et harmonisation de la législation nationale avec les normes de l'Union européenne

Mme Svetla Karova, Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie (KNSB/CITUB)

- Norvège et Russie : Qualité, santé et environnement (QHE). Programme de production plus propre et sécurité, santé et environnement professionnels dans les entreprises russes
M. Halvor Woien, Landsorganisasjonen i Norge (LO), Norvège et Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR)
- Espagne : Exposition à des agents carcinogènes sur le lieu de travail
Mme Carmen Mancheño, Comisiones Obreras (CCOO-Unión Sindical Madrid)
- Suède : Label TCO pour un lieu de travail écologique : émissions, énergie, écologie et ergonomie
M. Lars Begtsson, Confédération suédoise des employés (TCO)

Résumé par le Président

Mardi 17 janvier

9 heures – 10 h 30

4ème séance plénière : Présentation des conclusions et adoption des recommandations des groupes de travail

Présidée par Mme Cristina Boelcke, Directrice, PNUE/DPDL

Discussion et résumé par le Président

10 h 30 – 12 heures

5ème séance plénière: Points de vue sur les défis de la mise en oeuvre

Présidée par M. Willy Thys, Confédération mondiale du Travail (CMT)

A. Point de vue des gouvernements

- Exposé de Mme Cristina Narbona, Ministre de l'environnement d'Espagne sur « travail et environnement pour un développement durable »
- Exposé de M. Guillermo Varela, représentant du Gouvernement d'Argentine

B. Point de vue des organismes régionaux

- Organisation régionale africaine (ORAF-CISL), M. Lawrence Egulu
- Organisation régionale inter-américaine des travailleurs (ORIT), M. Iván González
- Organisation régionale Asie et Pacifique (CISL-APRO), M. Govindasamy Rajasakaran
- Confédération européenne des syndicats (CES), M. Joël Decaillon

C. Point de vue des grands groupes et des observateurs

- Groupes de femmes : Mme Mary Ann Forbes, Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs
- Organisations non gouvernementales : M. Clifton Curtis, Fonds mondial pour la nature
- Milieux d'affaires : M. Brent Wilton, Organisation internationale des employeurs

Résumé par le Président

14 heures – 15 heures

6ème séance plénière: Présentation du cadre commun d'action et recommandations finales

Présidée par M. Lucien Royer, CISL/TUAC

Exposé de M. John Evans, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE

15 heures – 15 h 30

Clôture de la réunion

- M. Willy Madisha, Président, COSATU
- Mme Cristina Narbona, Ministre de l'environnement de l'Espagne
- M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif, PNUE

Annexe II

Résolution adoptée par l'Assemblée des syndicats à sa première réunion

1. L'Assemblée *est convenue* des objectifs suivants :
 - a) Renforcer les liens entre les activités visant à atténuer la pauvreté, à protéger l'environnement et à assurer des conditions d'emploi satisfaisantes. Des emplois satisfaisants et sûrs sont essentiels pour que les individus disposent de moyens de subsistance viables. Créer des emplois satisfaisants et sûrs n'est toutefois possible que si l'on parvient à assurer la viabilité de l'environnement, d'où il s'ensuit qu'il est nécessaire de prendre en considération les Objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan d'action de Johannesburg, à savoir l'atténuation de la pauvreté et la viabilité de l'environnement, en favorisant des conditions d'emploi satisfaisantes et la responsabilité dans le domaine de l'environnement. Cela suppose aussi l'intégration des questions liées aux différences entre les sexes;
 - b) Intégrer les dimensions environnementales et sociales du développement durable à une approche reposant sur les droits. Les droits fondamentaux des travailleurs tels que la liberté d'association et les négociations collectives doivent être respectés si l'on veut que ceux-ci et leurs syndicats soient en mesure d'œuvrer en faveur des stratégies de développement durable. En outre, il faut qu'un droit d'accès universel, équitable, égalitaire et respectueux de l'environnement aux ressources essentielles que sont l'eau et l'énergie soit intégré aux droits de l'homme;
 - c) Assurer une gouvernance efficace et démocratique pour garantir un développement durable et, à cette fin, renforcer le rôle des autorités nationales publiques, mettre en place les règles nécessaires pour régir le marché international et les sociétés d'importance mondiale et veiller à ce que le monde des affaires respecte les législations et les réglementations, rendent également davantage de comptes et soient davantage responsables en vue d'atteindre les objectifs du développement durable;
 - d) Prendre d'urgence des mesures concernant les changements climatiques en vue d'appuyer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, élaborer de nouveaux accords et des accords complémentaires pour les pays développés et les pays en voie de développement en tenant compte du principe d'une responsabilité commune mais différenciée, anticiper les incidences néfastes et les réduire le plus possible et maximiser les effets positifs sur l'emploi de cette atténuation et garantir la participation des syndicats à la prise des décisions concernant les stratégies dans le domaine des changements climatiques;
 - e) Mettre en œuvre les objectifs adoptés à Johannesburg relatifs aux produits chimiques afin que l'industrie donne la preuve que les produits chimiques utilisés sont sans danger pour les travailleurs, les consommateurs, les communautés et l'environnement; assurer, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le remplacement de la plupart des substances dangereuses; faire en sorte que des mesures concertées de portée mondiale soient prises par le biais de l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les activités de suivi qu'elle prévoit; et en outre favoriser la mise au point du cadre réglementaire de l'Union européenne pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques – qui sera dénommé « dispositif REACH » - et sa mise en œuvre;
 - f) Favoriser les modes de production et de consommation viables en consolidant les centres œuvrant pour une production moins polluante et la diffusion et le transfert de technologies;
 - g) Adopter des politiques favorisant une transition équitable dans le domaine des emplois en tant que principal élément de la protection de l'environnement et s'assurer que les travailleurs subissant le contrecoup des évolutions se voient proposer des emplois de rechange sûrs et satisfaisants;

h) Développer le dialogue entre syndicats et directions, les consultations et les négociations concernant le développement durable dans le cadre du milieu de travail ainsi que le dialogue social aux niveaux sectoriel, national et international, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, recourir à des moyens appropriés pour que les responsabilités sociales et écologiques des entreprises soient accrues et que celles-ci rendent davantage de comptes grâce à la participation des syndicats et des diverses parties prenantes à de véritables initiatives; et veiller à ce que la responsabilité sociale des entreprises consiste à respecter la législation et à prendre spontanément des initiatives;

i) Développer la coopération entre réglementations et conventions internationales relatives à l'environnement et au développement durable et accroître leur cohérence. On parviendra à ce résultat grâce à une coopération renforcée entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et les ministères chargés de l'environnement, des questions sociales, du travail et de la santé;

j) Etablir des liens entre l'hygiène industrielle et les politiques et pratiques en matière d'environnement et de santé publique tout en améliorant les normes dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène en tant qu'objectif distinct, renforcer les conventions et programmes de l'Organisation internationale du Travail en vue de favoriser et de développer la sécurité et l'hygiène industrielles, tenir compte de la nécessité d'approches différenciées entre les pays développés et les pays en développement, faire de ce point un élément essentiel des campagnes de lutte contre le VIH/Sida, prévenir la production de déchets, les blessures et les maladies résultant des effets des produits chimiques et des substances dangereuses telles que l'amiante, et garantir le droit sanitaire des femmes et des hommes à procréer;

2. Pour atteindre ces objectifs, les représentants des syndicats présents à l'Assemblée s'engagent à développer l'action syndicale dans le domaine du développement durable et à cette fin d'œuvrer en vue :

a) d'une réforme des politiques et pratiques gouvernementales, notamment en facilitant la transition vers des modes de production et de consommation viables sur les lieux de travail et l'adoption de droits des travailleurs dans le domaine de l'environnement de nature à garantir leur participation;

b) d'une ratification et de la mise en œuvre des principaux instruments et conventions concernant l'environnement ainsi que des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail tout en favorisant les politiques de l'emploi et les politiques sociales afin que des conditions d'emploi satisfaisantes constituent un élément fondamental de la protection de l'environnement, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté;

c) du développement des programmes de renforcement des capacités et de formation afin de favoriser la prise en compte des fondements socio-économiques et écologiques du développement durable, y compris la prise en compte de la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies; étant entendu qu'une importance particulière doit être accordée à la protection des femmes;

d) de l'étude, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des initiatives visant à assurer une production et une consommation sans danger pour l'environnement et viables ainsi que le transfert de technologies propres et la mise au point de méthodes d'évaluation des techniques au niveau sectoriel;

e) d'une application plus efficace des outils de promotion des responsabilités sociales et environnementales des entreprises, y compris les instruments publics convenus comme les Directives de l'OCDE sur les entreprises multinationales, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, ainsi que, s'il y a lieu, des initiatives privées telles que la présentation de rapports sur la durabilité dans le cadre du Projet de rapport mondial et, lorsque de tels systèmes existent, l'utilisation du capital des travailleurs dans les fonds de pension;

f) de l'application, au niveau mondial de propositions figurant dans le Programme REACH de l'Union européenne relatif aux produits chimiques, pour réglementer, dans le cadre du principe de précaution, la responsabilité des producteurs dans la détection et la localisation des substances chimiques dangereuses;

g) de la négociation d'accords-cadres mondiaux avec les sociétés qui prennent des engagements en faveur de l'environnement et du développement durable et, s'il y a lieu, aux fins du renforcement des droits à l'information des comités d'entreprises;

h) du suivi des politiques des gouvernements en matière d'investissement, de pratiques de passation de marchés, de réglementation, de privatisation et d'utilisation des terres afin à la fois d'intégrer les objectifs sociaux et environnementaux et de garantir les droits humains et l'équité en ce qui concerne l'accès à des ressources comme l'eau et l'énergie;

i) d'activités, mises sur pied conjointement avec les alliés de la société civile, pour encourager une action et une sensibilisation sur les lieux de travail et dans les collectivités parmi les membres des syndicats, grâce par exemple à une concertation avec les parties prenantes des collectivités et moyennant une participation des grands groupes d'Action 21 à la prise des décisions;

j) d'une prévention et d'intervention, efficaces, assorties d'une responsabilité légale appropriée en matière environnementale, en ce qui concerne les catastrophes naturelles et industrielles;

k) de l'interdiction complète au niveau mondial de l'utilisation d'amiante, de sa manipulation et de son élimination en toute sécurité conformément aux décisions des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et pour l'intégration de cette interdiction à la Convention de Rotterdam sur l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ainsi que de la promotion de démarches intégrées et fondées sur les lieux de travail dans la lutte contre le VIH/Sida.

3. Les représentants des syndicats à l'Assemblée se sont en outre engagés à œuvrer à une sensibilisation accrue des syndicats à ces questions à tous les niveaux au sein de leurs propres organisations dans le monde entier en vue de l'adoption de plans d'orientation et d'application pour la suite à donner aux résultats de la présente Assemblée aux niveaux local, national et international et pour intégrer ces activités au niveau sectoriel. Ils recommandent que la présente Assemblée mondiale ait des prolongements régionaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

4. Les représentants des syndicats accueillent favorablement la plateforme commune entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé. Les trois organisations explorent les possibilités ci-après de poursuivre l'action pour donner suite à l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement :

a) Entreprendre des activités de renforcement des capacités et de formation et établir des matériels didactiques communs à l'intention des dirigeants syndicaux et des travailleurs dans les domaines suivants :

i) Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements : mesures d'adaptation et impacts de celles-ci sur l'emploi et la santé des travailleurs;

ii) Modes de consommation et de production viables, y compris les systèmes de gestion environnementale ainsi que la santé et la sécurité au travail;

iii) Responsabilité environnementale et sociale des sociétés, ainsi qu'il a été préconisé au Sommet mondial pour le développement durable;

iv) Contenu environnemental de la concertation sociale mondiale, y compris les accords-cadres;

v) Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local, y compris la gestion des catastrophes;

vi) Accords multilatéraux sur l'environnement et droit : amélioration de la sensibilisation et de la compréhension en ce qui concerne leur applicabilité sur les lieux de travail;

vii) Gestion rationnelle des produits chimiques, notamment dans le cadre des traités ou d'accords en cours d'évolution et nouvellement adoptés sur les produits chimiques

industriels et les pesticides, et renforcement du rôle des syndicats et des travailleurs dans la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du programme REACH de l'Union européenne et d'autres programmes; et revitalisation du mémorandum d'accord PNUE/OIT/OMS sur l'utilisation sûre des produits chimiques;

b) Faciliter l'interaction entre le mouvement ouvrier et les autorités publiques, par exemple dans la fourniture de services publics;

c) Transposer les réussites qui ont fait l'objet d'études de cas présentées à l'Assemblée et, à cette fin, créer et maintenir un site Internet pour le rassemblement de ces études de cas et envisager éventuellement de les publier¹;

d) Favoriser une interaction des syndicats avec les autres grands groupes, et notamment une concertation multipartite pour le traitement des questions relatives au développement durable;

e) Entreprendre une étude sur la prise en compte du concept d'emploi juste dans la définition des politiques environnementales;

f) Favoriser une croissance de l'emploi responsable du point de vue environnemental et social;

g) Examiner conjointement la mise en œuvre des accords de manière régulière;

h) Formuler un modèle pour la planification conjointe intégrée, tel que l'Initiative sur les corrélations entre la santé et l'environnement de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

i) Inviter l'Organisation mondiale de la santé à présenter, à l'Assemblée mondiale de la santé de 2007, un plan d'action mondial sur la santé au travail comportant des contributions de l'Organisation internationale du Travail et du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

j) Fournir une analyse des aspects du passage à des modes de production viables qui touchent à la santé, y compris les conséquences sur la santé des changements dans la situation de l'emploi.

¹ Il convient de noter que l'OMS peut mettre toutes ses publications à disposition sur son site Internet ou sur papier, ou les deux à la fois.